



## CONTRAT-CADRE DE SERVICES ALTIUM

---

ALTIUM LLC

2 octobre 2025

LE PRÉSENT CONTRAT-CADRE DE SERVICES ALTIUM (AINSΙ QUE SES ANNEXES, CI-APRÈS DÉNOMMÉ LE « MSA ») EST CONCLU ENTRE ALTIUM LLC (« ALTIUM ») ET VOUS (CI-APRÈS DÉNOMMÉS INDIVIDUELLEMENT UNE « PARTIE » ET COLLECTIVEMENT LES « PARTIES »). LES TERMES « VOUS » « VOS », « VOTRE » DÉSIGNENT L'ENTITÉ AU NOM DE LAQUELLE LE PRÉSENT MSA EST ACCEPTÉ OU, SI CELA NE S'APPLIQUE PAS, LA PERSONNE PHYSIQUE QUI ACCEPTE LE PRÉSENT MSA. LE PRÉSENT MSA, TOUT BON DE COMMANDE ALTIUM, CAHIER DES CHARGES OU COMMANDE EN LIGNE SPÉCIFIANT LES PRODUITS ET SERVICES D'ALTIUM OU DE SES AFFILIÉS DEVANT ÊTRE FOURNIS EN VERTU DU PRÉSENT MSA ET ACCEPTÉS PAR ALTIUM OU SON AFFILIÉ CONFORMÉMENT À LA SECTION 13.1 (« BON DE COMMANDE »), AINSΙ QUE TOUT DOCUMENT OU CONDITION INCORPORÉE PAR RÉFÉRENCE DANS LE PRÉSENT MSA OU DANS TOUT BON DE COMMANDE, CONSTITUENT ENSEMBLE LE « CONTRAT ».

EN CLIQUANT SUR « ACCEPTER » OU SUR UNE DÉSIGNATION SIMILAIRE, OU EN ACCEPTANT DE TOUTE AUTRE MANIÈRE LE PRÉSENT MSA, TOUT BON DE COMMANDE, OU EN UTILISANT TOUT PRODUIT ALTIUM, LA PERSONNE QUI LE FAIT ACCEPTE LE CONTRAT EN VOTRE NOM ET DÉCLARE ET GARANTIT QU'ELLE A LE POUVOIR DE VOUS LIER AU CONTRAT. VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LE CONTRAT. VOUS NE POUVEZ UTILISER LES PRODUITS ALTIUM QUE SI VOUS ACCEPTEZ TOUTES LES CONDITIONS DU CONTRAT. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, SI VOUS ÊTES CONSIDÉRÉ COMME UN « CONSOMMATEUR » DANS VOTRE JURIDICTION, VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER LES PRODUITS ALTIUM SELON LES CONDITIONS DU CONTRAT ET ALTIUM NE CONCLUT PAS LE CONTRAT AVEC VOUS.

## 1. DÉFINITIONS

Les termes en majuscules utilisés dans le présent MSA ont la signification qui leur est donnée dans l'Annexe 1 (Définitions) ou telle que définie autrement dans le Contrat.

## 2. DROITS D'UTILISATION

- 2.1. Fourniture des Services Altium Cloud. Si Votre Bon de commande inclut les Services Altium Cloud (y compris dans le cadre de toute offre ou offre groupée de produits Altium), sous réserve de Votre conformité au Contrat, y compris le paiement de tous les Frais applicables, Altium Vous donnera, à Vous et à Vos Utilisateurs autorisés, accès aux Services Altium Cloud indiqués dans Votre Bon de commande applicable pendant la durée applicable indiquée dans le Bon de commande. Vous ne pouvez utiliser les Services Altium Cloud, et Vous veillerez à ce que Vos Utilisateurs autorisés ne les utilisent, qu'à des seules fins commerciales internes, et uniquement en conformité avec le Contrat et la Documentation (« **Finalité autorisée** »). Votre droit d'accès et d'usage des Services Altium Cloud est non exclusif et non transférable.
- 2.2. Licence limitée au Logiciel Altium sur site et au Logiciel Altium Desktop. Si Votre Bon de commande comprend le Logiciel Altium sur site ou le Logiciel Altium Desktop (y compris dans le cadre d'une offre ou d'une offre groupée de produits Altium), sous réserve de Votre conformité au Contrat, y compris le paiement de tous les frais applicables, Altium Vous accorde, par la présente, une licence limitée, non exclusive, non transférable et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence pour installer et utiliser le Logiciel Altium sur site ou le Logiciel Altium Desktop indiqué dans Votre Bon de commande applicable pendant la durée correspondante indiquée dans ce Bon de commande, uniquement aux Finalités autorisées. Le Logiciel Altium sur site et le Logiciel Altium Desktop Vous sont concédés sous licence et ne sont pas vendus. Sauf accord contraire entre les Parties, Vous serez seul responsable de l'installation et de la mise en œuvre du Logiciel Altium sur site et du Logiciel Altium Desktop
- 2.3. Applications mobiles. Tout ou partie des Produits Altium peuvent être mis à Votre disposition via une application mobile. Vous êtes responsable du téléchargement et de l'utilisation de cette application mobile. Tous les Produits Altium mis à disposition via une application mobile seront soumis à toutes les conditions générales du Contrat.
- 2.4. Conditions spécifiques aux produits. Vous reconnaissiez et acceptez que les caractéristiques et fonctionnalités spécifiques des Produits Altium, ainsi que l'assistance et les services connexes qui Vous sont fournis dans le cadre du Contrat et la licence ou les droits d'utilisation qui Vous sont accordés en vertu du Contrat (y compris toute restriction relative à Votre usage des Produits Altium) seront soumis au type de licence et au niveau d'abonnement indiqués dans Votre Bon de commande, conformément aux conditions et définitions applicables énoncées dans la présente Section et disponibles sur <https://www.altium.com>, telles que mises à jour par Altium de temps à autre (« **Conditions spécifiques au produit** »). Les Conditions spécifiques au produit sont intégrées au Contrat et s'appliquent uniquement aux Produits Altium que Vous avez achetés, pour lesquels Vous avez obtenu une licence ou auxquels Vous vous êtes abonné. Les Produits Altium référencés dans les Conditions spécifiques au produit n'impliquent pas que Vous avez acheté, obtenu sous licence ou souscrit à ces produits Altium, sauf si Vous les avez achetés, obtenus sous licence ou souscrits dans un Bon de commande. Vous ne bénéficierez que des caractéristiques, fonctionnalités, services d'assistance et services connexes correspondant au type de licence ou au niveau d'abonnement (selon le cas) que Vous avez acheté dans un Bon de commande et décrit dans les Conditions spécifiques au produit. Si elles sont incluses dans Votre Bon de commande, les limitations géographiques, temporelles, basées sur l'utilisateur, ou autres limitations suivantes s'appliqueront à Votre utilisation des Produits Altium concernés :
  - 2.4.1. Si Votre Bon de commande comprend une « **Licence Perpétuelle** » ou des « **Droits de licence Perpétuelle** » : (a) Votre droit d'utiliser (c'est-à-dire Votre licence pour) le Produit Altium concerné est d'une durée indéterminée, mais soumis à la portée géographique applicable accordée en vertu des Droits de licence régionaux ou des Droits de licence mondiaux (tels que ces termes sont définis dans l'Annexe 1) comme indiqué dans le Bon de commande et sous réserve de Votre conformité au Contrat, y compris à la portée de la licence accordée et aux autres restrictions et conditions énoncées dans le Contrat. Toute utilisation d'un Produit Altium en dehors de la portée géographique applicable sera considérée comme une violation substantielle du Contrat et pourra entraîner la résiliation de Votre Licence Perpétuelle, sans limiter les autres recours dont dispose Altium, (b) la Licence Perpétuelle n'inclut aucune mise à jour, aucun service d'assistance ou autres services (parfois appelés « **abonnements** »), sauf indication contraire expresse dans le Bon de commande, (c) toute mise à jour, tout service d'assistance ou autre service relatif au Produit Altium concerné sera limité dans le temps, comme indiqué dans le Bon de commande. Altium ne propose pas d'« **abonnements perpétuels** » ou d'offres similaires en conjonction avec tout nouvel achat de Licences Perpétuelles ;

- 2.4.2. Si Votre Bon de commande comprend une « **Licence à Durée déterminée** » ou « **TBL** » qui n'inclut pas explicitement un « **Renouvellement automatique** », Votre droit d'utiliser le Produit Altium applicable expire automatiquement à la fin de la durée de la licence indiquée dans le Bon de commande. Les Licences à Durée déterminée et les TBL sont des licences à durée déterminée qui accordent le droit d'utiliser les Produits Altium applicables pendant une période fixe et pré-déterminée, comme spécifié dans le Bon de commande. La licence à Durée déterminée n'inclut pas les services d'assistance ou autres services (parfois appelés « **abonnements** »), sauf si cela est explicitement prévu dans le Bon de commande pour la période spécifiée dans le Bon de commande ;
- 2.4.3. Si Votre Bon de commande comprend une Licence à Durée déterminée (TBL) qui inclut explicitement un « **Renouvellement automatique** », à l'expiration de la durée indiquée dans le Bon de commande, la Licence à Durée déterminée (TBL) applicable sera automatiquement renouvelée pour une durée supplémentaire indiquée dans le Bon de commande, sauf si l'une des Parties fournit un avis écrit de non-renouvellement au moins 90 jours avant la date de renouvellement. Tout renouvellement de ce type sera soumis aux tarifs et conditions alors en vigueur d'Altium, sauf indication contraire dans le Bon de commande applicable. Altium Vous informera de tout ajustement tarifaire ou de toute modification des conditions de renouvellement avant la date de renouvellement. Si le Renouvellement automatique s'applique, Vous autorisez Altium à facturer les frais applicables pour la période de renouvellement en utilisant le même mode de paiement que celui qui figure au dossier, sauf accord contraire ;
- 2.4.4. Si Votre Bon de commande comprend un modèle d'« **Utilisateur désigné** », Votre accès au Produit Altium applicable sera limité à la personne spécifiquement identifiée comme étant autorisée à utiliser le Produit Altium (appelée « **Utilisateur désigné** ») et ne pourra être partagé entre plusieurs personnes. L'Utilisateur désigné peut accéder aux Produits Altium applicables depuis n'importe quel endroit sans restriction géographique. La licence d'Utilisateur désigné est attribuée à l'Utilisateur désigné et ne peut être partagée entre plusieurs personnes, même si celles-ci n'utilisent pas le logiciel en même temps. L'Utilisateur désigné doit être désigné à l'avance, mais ne peut être réattribué par Vous que de temps à autre en suivant les instructions alors en vigueur d'Altium et sous réserve des limitations alors en vigueur d'Altium, sauf indication contraire dans le Bon de commande applicable ;
- 2.4.5. Si Votre Bon de commande inclut un modèle « **Utilisateur simultané** », Votre accès au Produit Altium applicable sera limité au nombre maximal de sessions simultanées (c'est-à-dire le nombre maximal d'utilisateurs accédant au Produit Altium en même temps, quelles que soient les personnes spécifiques qui l'utilisent) indiqué dans le Bon de commande et aux restrictions géographiques indiquées dans le Bon de commande, y compris les Droits de licence régionaux ou les Droits de licence mondiaux (tels que définis dans l'Annexe 1). Une licence d'Utilisateur simultané n'est pas liée à des personnes spécifiques, mais permet l'accès à tout utilisateur autorisé au sein d'une organisation, sous réserve du nombre total de sessions simultanées sous licence ;
- 2.4.6. Si Votre Bon de commande comprend une « **Licence d'Evaluation** », Vous pouvez utiliser le Produit Altium à des fins d'évaluation uniquement et, sauf indication contraire dans le Bon de commande applicable ou accord écrit d'Altium, uniquement pendant une période d'évaluation de quinze (15) jours, dans chaque cas, nonobstant toute disposition contraire dans le Contrat. Vous ne devez pas utiliser les Produits Altium soumis à cette Licence d'Evaluation pour des activités commerciales, lucratives ou génératrices de revenus ;
- 2.4.7. Si Votre Bon de commande comprend une « **Licence Académique** », Vous devez utiliser les Produits Altium soumis à cette Licence Académique uniquement à des fins d'enseignement et de recherche académique non commerciale et Vous ne devez pas utiliser ces produits Altium pour des activités commerciales, lucratives ou génératrices de revenus. Les Licences Académiques sont accordées exclusivement aux établissements d'enseignement, y compris aux professeurs et au personnel académique. Pour pouvoir bénéficier d'une Licence Académique, Vous devez fournir à Altium la preuve de Votre inscription dans un établissement d'enseignement agréé et indiquer le domaine de messagerie électronique de Votre établissement. Les Produits Altium soumis à une Licence Académique ne peuvent être utilisés par des organismes gouvernementaux ou des entités à but non lucratif qui ne sont pas des établissements d'enseignement, même si une partie de cette utilisation est non commerciale ; et

2.4.8. Si Votre Bon de commande comprend une « Licence Etudiante », Vous devez utiliser les Produits Altium soumis à cette Licence Etudiante uniquement à des fins éducatives liées aux études universitaires d'un étudiant et Vous ne devez pas utiliser ces produits Altium pour des activités commerciales, lucratives ou génératrices de revenus. Les Produits Altium soumis à une Licence Etudiante ne peuvent être utilisés par des organismes gouvernementaux ou des entités à but non lucratif, même si une partie de cette utilisation est non commerciale. Une Licence Etudiante ne peut être commandée ou renouvelée que par un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement et utilisant une adresse email éducative valide.

2.5. Restrictions d'utilisation. Vous ne devez pas, et ne devez pas permettre ou inciter d'autres personnes (y compris Vos Utilisateurs autorisés) à :

2.5.1. utiliser les Produits Altium en dehors des droits accordés pour les Produits Altium spécifiés dans le Bon de commande correspondant, qui peuvent inclure le nombre et le type d'Utilisateurs autorisés, le nombre de licences, de copies ou d'instances et d'autres restrictions et mesures ;

2.5.2. utiliser un robot, un spider, tout autre dispositif ou programme automatique ou processus manuel pour copier ou reproduire les Produits Altium ;

2.5.3. modifier, réviser, désactiver, contourner ou empêcher, de toute autre manière, toute fonctionnalité ou mesure de sécurité utilisée ou déployée en conjonction avec les Produits Altium, y compris celles employées pour empêcher ou limiter l'accès aux Produits Altium ;

2.5.4. utiliser les Produits Altium d'une manière qui pourrait désactiver, surcharger, endommager ou altérer les Produits Altium, ou introduire des virus ou autres codes nuisibles dans les Produits Altium ou nos systèmes ;

2.5.5. télécharger sur les produits Altium tout contenu qui enfreint les droits de Propriété Intellectuelle ou les droits exclusifs d'un tiers, ou qui est illégal, trompeur, frauduleux, obscène, diffamatoire, calomnieux, menaçant, attentatoire à la vie privée ou lié à des mineurs ;

2.5.6. créer ou permettre la création d'œuvres dérivées, de modifications ou d'adaptations des Produits Altium, ou tenter de décompiler, recompiler, ou désassembler les Produits Altium ou tenter de toute autre manière d'en dériver le code source (sauf lorsque la Loi l'autorise). Sans limiter ce qui précède, si la Loi applicable l'exige, Altium Vous fournira, à Votre demande, les informations nécessaires pour assurer l'interopérabilité entre les Produits Altium et d'autres logiciels, sous réserve des conditions financières et de confidentialité convenues par les Parties ;

2.5.7. mettre les Produits Altium à disposition en temps partagé ou mettre à la disposition de tiers tout ou partie des Produits Altium ;

2.5.8. vendre, concéder sous licence ou commercialiser, de toute autre manière, les Produits Altium en tant que produit autonome ou utiliser les Produits Altium ou leurs résultats pour développer ou améliorer un produit concurrent d'un produit ou service Altium ;

2.5.9. installer, utiliser, copier, divulguer, céder, publier, afficher publiquement, distribuer, encadrer, concéder en sous-licence, louer, accorder une sûreté ou transférer la possession des Produits Altium, ou reproduire ou extraire toute donnée rendue accessible par les Produits Altium, sauf dans les cas autorisés par le Contrat ;

2.5.10. permettre à un tiers, y compris Vos Affiliés (sauf accord contraire dans Votre Bon de commande) et tout concurrent d'Altium, d'accéder aux produits Altium ou de les utiliser sans le consentement écrit préalable d'Altium ;

2.5.11. utiliser les Produits Altium à des fins d'analyse comparative, sauf pour Vos besoins d'évaluation interne, ou, dans tous les cas, divulguer les résultats de toute analyse comparative (qu'ils aient été obtenus ou non avec l'aide d'Altium) à un tiers ou utiliser ces résultats à des fins externes, y compris l'analyse concurrentielle, le marketing ou la publication ;

2.5.12. effectuer ou autoriser des tests de pénétration de tout produit Altium sans l'accord écrit préalable d'Altium ;

2.5.13. utiliser les Produits Altium d'une manière qui enfreigne les droits de Propriété Intellectuelle ou autres droits d'Altium ou d'un tiers, ou qui viole toute Loi applicable ;

- 2.5.14. utiliser les produits Altium pour l'analyse de données historiques ou agrégées ;
- 2.5.15. utiliser les produits Altium pour toute activité à haut risque où l'utilisation ou la défaillance du produit Altium pourrait entraîner la mort, des blessures corporelles ou des dommages environnementaux, tels que l'exploitation directe ou indirecte de tout équipement dans des applications nucléaires, aéronautiques, de transport en commun ou médicales, ou dans toute autre opération intrinsèquement dangereuse ; ou
- 2.5.16. supprimer, modifier ou masquer toute mention de confidentialité ou de propriété (y compris les mentions de droits d'auteur et de marques commerciales) d'Altium ou de ses fournisseurs ou Affiliés dans les Produits Altium ou le contenu Altium.
- 2.6. Utilisateurs autorisés. Vous serez seul responsable de l'utilisation et de la confidentialité des identifiants de Vos Utilisateurs autorisés qui sont utilisés pour accéder aux Produits Altium (collectivement, les « **Identifiants de compte** »), ainsi que de toutes les activités, frais, pertes (y compris les pertes résultant de toute suppression, modification ou exportation de Vos Données) et dommages résultant de Votre accès ou de celui de Vos Utilisateurs autorisés, aux Produits Altium, que Vous l'ayez autorisé ou non. Chaque Utilisateur autorisé doit se voir attribuer un compte utilisateur et des identifiants uniques, y compris une adresse électronique distincte, qui ne peuvent être partagés ou utilisés par plusieurs Utilisateurs autorisés. Altium n'a aucune obligation de confirmer que toute personne utilisant l'un de Vos Identifiants de compte a été autorisée par Vous à le faire. Vous vous assurerez (a) que tous Vos Utilisateurs autorisés possèdent les compétences et l'expérience professionnelles requises pour utiliser les Produits Altium conformément au Contrat et à toute Documentation ; et (b) que tous Vos Utilisateurs autorisés respectent toutes les conditions générales du Contrat. Vous serez responsable envers Altium de toute violation du Contrat par un Utilisateur autorisé.
- 2.7. Attribution. En ce qui concerne Vos produits ou pages web accessibles par un moteur de recherche majeur (par exemple Google, Baidu, Bing, Yahoo) : (a) si la page web affiche des données, du contenu ou des fichiers intégrés à l'aide des Produits Altium, Vous inclurez un lien hypertexte visible, fonctionnel et accessible (c'est-à-dire sans l'attribut `rel=<nofollow>` ou tout attribut similaire) vers <https://www.altium.com> ou <https://www.altium365.com>, selon le cas ; ou (b) si Votre produit ou Votre page Web affiche des données ou du contenu d'Altium liés à des composants électroniques individuels, Vous inclurez un lien hypertexte visible, fonctionnel et accessible (c'est-à-dire sans l'attribut `rel=<nofollow>` ou tout attribut similaire) vers Votre produit ou Votre page web où les données ou le contenu Altium sont hébergés sur le site web d'Altium (c'est-à-dire l'URL de la page de détails du composant Altium (Altium\_url)).
- 2.8. Vérification. Pendant la Durée, dans les 30 jours suivant la demande d'Altium, Vous fournirez la documentation, les informations et tout accès physique raisonnablement nécessaires à Altium pour déterminer Votre conformité au Contrat.
- 2.9. Suspension. À sa discrétion, Altium peut suspendre ou révoquer Votre accès à tout Produit Altium : (a) si Vous n'avez pas payé intégralement toutes les sommes dues au titre du Contrat dans les 30 jours suivant leur date d'échéance, (b) si Altium estime raisonnablement que Votre utilisation menace la sécurité ou l'intégrité des Produits Altium ou enfreint une Loi, (c) si Votre utilisation des Produits Altium dépasse la portée de la licence qui Vous est accordée dans le Contrat, ou (d) comme l'exige la Loi, dans chaque cas jusqu'à ce que ces incidents aient été résolus par les Parties, agissant de manière raisonnable. Pour éviter toute ambiguïté, rien, dans la présente section, ne Vous dispense de Vos obligations de paiement en vertu de la Section.
- 2.10. Sites web tiers. Les Produits Altium peuvent contenir des liens vers des sites web qu'Altium n'exploite ni ne contrôle (« **Autres sites web** »). Altium fournit ces liens à titre de référence et pour Votre commodité. Altium n'est pas responsable des Autres sites web et ne les approuve pas. Votre utilisation des Autres sites web est soumise aux conditions d'utilisation de ces derniers (le cas échéant) et se fait à Vos propres risques. Altium n'assume aucune responsabilité à l'égard des Autres sites web.

- 2.11. Services tiers. Les Produits Altium peuvent s'appuyer sur, faciliter ou nécessiter Votre accès à (y compris par le biais d'intégrations), être groupés avec, ou Vous fournir, de toute autre manière, l'accès à certains produits, sites web, services, offres, applications (y compris les Applications Altium Cloud tierces et les Extensions Altium Desktop tierces) ou fonctionnalités appartenant à des tiers (ainsi que toute documentation ou tout service s'y rapportant ou toute mise à jour de ceux-ci, les « **Services tiers** »). Votre accès et Votre utilisation de tout Service tiers ne sont pas régis par le Contrat, mais sont entièrement régis par les conditions générales et les clauses de non-responsabilité relatives aux Services tiers (« **Conditions des tiers** »). Ces Conditions des tiers peuvent être convenues séparément entre Vous et le tiers concerné (« Fournisseur tiers »), Vous être fournies par ou via Altium, ou accompagner le Service tiers concerné. Altium n'a aucun contrôle sur ces Conditions des tiers, qui sont susceptibles d'être modifiées à la discréption du Fournisseur tiers ou comme convenu entre Vous et le Fournisseur tiers. Vous êtes responsable du respect de ces Conditions des tiers. Si Vous n'acceptez pas les Conditions des tiers, Altium n'aura aucune obligation de Vous fournir l'accès aux Services tiers correspondants ou, si ces Services tiers sont nécessaires pour les Produits Altium, aux Produits Altium. Les Services tiers comprennent également les Applications Cloud Altium et les Extensions Altium Desktop qui sont la propriété d'un Fournisseur tiers. Altium ne contrôle, n'approuve ni n'accepte aucune responsabilité en rapport avec les Services tiers, Votre utilisation de tout Service tiers ou les résultats de l'utilisation de tout Service tiers, même si Altium inclut des références ou des liens vers ces Services tiers ou Fournisseurs tiers sur son propre site web ou dans d'autres documents. **ALTIUM FOURNIT LES SERVICES TIERS « EN L'ETAT », SANS AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE. VOUS ASSUMEZ TOUS LES RISQUES LIÉS AUX SERVICES TIERS. ALTIUM NE SERA PAS RESPONSABLE ENVERS VOUS DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, CONSÉCUTIF, ACCESSOIRE, SPÉCIAL OU PUNITIF EN RELATION AVEC LES SERVICES TIERS.** Votre seul recours pour toute perte ou tout dommage lié aux Services tiers sera auprès des Fournisseur tiers. Altium ne sera pas responsable de la fourniture de services liés ou en rapport avec des Services tiers, y compris des Services professionnels, la maintenance ou l'assistance. Toute communication ou autre transaction entre Vous et un Fournisseur tiers sera exclusivement entre Vous et ce Fournisseur tiers. Altium peut, à tout moment, à sa seule discréption et sans engager sa responsabilité, supprimer ou modifier la disponibilité de tout Service tiers lorsque cela est raisonnablement nécessaire ou souhaitable compte tenu des exigences (y compris toute modification des prix ou des conditions de fourniture) du Fournisseur tiers ou des obligations d'Altium à son égard. Dans la mesure du possible, Altium Vous informera par écrit et dans un délai raisonnable de toute modification de ce type.
- 2.12. Solutions bêta. Altium peut, à sa seule discréption, Vous permettre d'accéder à des Solutions bêta sous réserve des conditions du Contrat et de toute exigence supplémentaire définie par Altium. Vous pouvez accepter ou refuser ces Solutions bêta à Votre seule discréption. Les Solutions bêta sont fournies à des fins d'évaluation uniquement, et non pour une utilisation en production. Elles ne sont pas prises en charge, peuvent contenir des bogues ou des erreurs et peuvent être soumises à des conditions supplémentaires. Altium peut mettre fin à Votre utilisation des Solutions bêta ou modifier les fonctionnalités des Solutions bêta à tout moment. Vos données et informations transmises ou téléchargées vers les Solutions bêta seront considérées comme Vos Données, et les références aux Produits Altium dans le présent MSA incluront les Solutions bêta. Altium, ses Affiliés et/ou ses concédants de licence ne seront pas responsables des préjudices ou dommages liés aux Solutions bêta. Sauf indication contraire, toute période d'essai d'une solution bêta expirera à la première des deux dates suivantes : un an après la date de début de l'essai ou la date à laquelle une version de la Solution bêta devient accessible au grand public. Altium n'a aucune obligation de commercialiser une Solution bêta sous quelque forme que ce soit. **LES SOLUTIONS BÊTA SONT FOURNIES « EN L'ÉTAT », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE. VOUS ASSUMEZ TOUS LES RISQUES LIÉS AUX SOLUTIONS BÊTA. LA RESPONSABILITÉ TOTALE D'ALTIUM EN LIEN AVEC LES SOLUTIONS BÊTA, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU AUTRE, NE DÉPASSERA PAS LE MONTANT TOTAL DE 100 \$ US.**

2.13. Kits de développement logiciel Altium et API Altium. Vos droits sur les Produits Altium accordés en vertu du présent Contrat n'incluent pas l'accès à ou l'utilisation de kits de développement logiciel (« **SDK** ») ou d'interfaces de programmation d'applications (« **API** ») Altium, sauf si les SDK ou API sont explicitement inclus dans Votre Bon de commande. Si Votre Bon de commande inclut des SDK ou des API, ceux-ci seront considérés comme faisant partie du « **Logiciel Altium sur site** » dans le cadre du présent MSA et les conditions générales applicables au Logiciel Altium sur site s'appliqueront à Vous, à l'exception du fait que Vous ne pouvez utiliser ces SDK et API que pour permettre l'intégration des Produits Altium avec des logiciels ou des services cloud qui ne sont pas détenus ou contrôlés par Altium ou un Concurrent d'Altium (« **Logiciels intégrés** ») ou pour développer des extensions des Produits Altium, dans tous les cas uniquement dans le but d'améliorer les fonctionnalités des Produits Altium aux Finalités autorisées. Vous êtes seul responsable de ces Logiciels intégrés, de toute intégration et extension développée ou utilisée par Vous, et Vous devez vous assurer que Vous disposez des droits suffisants sur les Logiciels intégrés et pour utiliser les API et les SDK avec d'autres logiciels ou services cloud. Altium ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie quant à la possibilité de développer des intégrations ou des extensions à l'aide des API et des SDK. Vous devez vous assurer que les intégrations ou extensions développées à l'aide des API ou des SDK ne concurrencent, ne reproduisent ou ne remplacent aucune caractéristique, fonctionnalité ou capacité d'un Produit Altium ou de tout autre produit proposé ou pris en charge par Altium ou ses Affiliés. L'utilisation des SDK ou des API peut être soumise à des conditions supplémentaires mises à disposition par Altium, notamment des restrictions d'utilisation et des frais supplémentaires.

### 3. SERVICES ALTIUM

- 3.1. Services d'assistance. Si Votre Bon de commande comprend des services d'assistance, tous ces services Vous seront fournis pendant la durée applicable du Bon de commande. Aucun service d'assistance ne Vous sera fourni dans le cadre du Contrat, sauf indication contraire dans un Bon de commande.
- 3.2. Mises à jour. Altium peut mettre à jour les Produits Altium et la Documentation de temps à autre, à sa seule discréction, afin de tenir compte des changements apportés aux Lois, aux technologies, aux tendances du secteur, aux demandes des clients et à la disponibilité des Services tiers. Si Vous ne parvenez pas à installer les Mises à jour mises à Votre disposition pour le Logiciel Altium sur site ou le Logiciel Desktop Altium, Altium ne sera pas responsable des problèmes liés au Logiciel Altium sur site et au Logiciel Desktop Altium que la Mise à jour aurait permis de résoudre, ni des problèmes de compatibilité avec d'autres Produits Altium, y compris les Services Cloud Altium. Altium fournit des services d'assistance uniquement pour les versions des Produits Altium qu'elle désigne comme éligibles à l'assistance. Altium peut, à sa seule discréction, déterminer quelles versions des produits Altium sont éligibles aux services d'assistance et peut interrompre l'assistance pour les versions plus anciennes à tout moment. Vous reconnaissiez que Votre achat des droits et licences accordés dans le présent Contrat n'est pas subordonné à la fourniture de fonctionnalités futures des Produits Altium, ni soumis à des commentaires publics ou autres (oraux, écrits ou autres) faits par Altium concernant des fonctionnalités futures.
- 3.3. Services professionnels. Si Votre Bon de commande comprend des Services professionnels, tous ces Services professionnels Vous seront fournis conformément aux conditions du présent Contrat, complétées par les conditions énoncées dans l'Annexe 2 (Addendum sur les Services professionnels).

### 4. NIVEAUX DE SERVICE POUR LES SERVICES CLOUD ALTIUM

- 4.1. Niveaux de service. En ce qui concerne Altium 365, Altium fera des efforts commercialement raisonnables pour mettre à Votre disposition les services Cloud Altium commandés dans le cadre du Bon de commande applicable et pour lesquels Vous avez payé des frais conformément au Bon de commande, au moins conformément au contrat de niveau de service disponible à l' adresse <https://www.altium.com> , tel que mis à jour de temps à autre.
- 4.2. Sécurité. La seule obligation d'Altium en matière de sécurité sera d'exiger de ses fournisseurs de services cloud par l'intermédiaire desquels les Produits Altium sont mis à disposition ou Vos Données sont hébergées qu'ils fournissent des mesures de sécurité commercialement raisonnables, conformes aux normes de l'industrie. Altium n'aura aucune obligation d'améliorer ou de compléter ces mesures et Vous serez seul responsable de déterminer l'adéquation de ces mesures pour Vos Données et l'utilisation des Produits Altium. Altium n'aura aucune autre responsabilité pouvant résulter d'un accès non autorisé à un réseau ou à un serveur, ou de la perte, de l'endommagement, de l'altération ou de l'indisponibilité de données.

## 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 5.1. Propriété. Tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Produits Altium et à toute la Propriété Intellectuelle incorporée dans les Produits Altium ou liée à ceux-ci sont la propriété exclusive d'Altium. À l'exception des droits limités qui Vous sont accordés à la Section 2, Altium ne Vous accorde aucun droit ni aucune licence sur les Produits Altium, et aucune licence ni aucun autre droit ne Vous est accordé, directement ou implicitement, par estoppel ou autrement, en ce qui concerne toute Propriété Intellectuelle.
- 5.2. Commentaires. Si Altium reçoit de Votre part des commentaires, des questions, des suggestions, des rapports sur des erreurs, des problèmes ou des défauts ou des informations similaires concernant les produits ou services Altium, y compris les Produits Altium (collectivement, les « **Commentaires** »), tous les Commentaires, y compris la Propriété Intellectuelle contenue dans ces Commentaires, appartiendront exclusivement à Altium et seront considérés comme des Informations confidentielles d'Altium. Par la présente, Vous (i) cédez tous ces droits sur les commentaires à Altium dans la mesure permise par la Loi, et (ii) lorsque cette cession n'est pas autorisée, Vous accordez à Altium une licence exclusive, perpétuelle, irrévocable, mondiale, libre de droits et transférable (avec le droit de sous-licencier) pour utiliser, reproduire, distribuer, modifier et commercialiser ces droits à toutes fins.

## 6. FRAIS

- 6.1. Paiement. Vous paierez tous les montants indiqués dans chaque Bon de commande (« **Frais** ») conformément aux conditions de paiement figurant sur le Bon de commande. Sauf indication contraire dans le Bon de commande, tous les Frais seront dus à Altium dans les 30 jours suivant la date de la facture que Altium Vous aura envoyée.
- 6.2. Conditions de paiement. Tous les paiements que Vous effectuez dans le cadre du Contrat sont non remboursables. Vous ne pouvez pas compenser les montants que Vous estimatez être dus par Altium à Votre égard avec les paiements que Vous devez à Altium dans le cadre du Contrat. Sauf accord contraire d'Altium, Vous effectuerez tous les paiements dans la devise indiquée dans le Bon de commande.
- 6.3. Taxes. Les frais indiqués dans tout Bon de commande s'entendent hors taxes. Vous êtes responsable de toutes les taxes de vente, d'utilisation, de consommation et de valeur ajoutée, ainsi que des autres taxes ou droits prélevés ou imposés sur les Frais, à l'exception des impôts sur les revenus d'Altium. Tous les paiements dus à Altium seront majorés de toute taxe que Vous êtes tenu de percevoir à la source, et Altium ne sera pas responsable de ces taxes.
- 6.4. Retards de paiement. Tous les Frais impayés à leur date d'échéance porteront intérêt au taux le moins élevé entre le taux de 1 % par mois et le taux maximal autorisé par la Loi applicable, à compter de la date d'échéance jusqu'au paiement. Altium est en droit de Vous réclamer tous les coûts et dépenses raisonnables engagés dans le cadre du recouvrement des montants en retard, y compris les frais d'enquête et les honoraires raisonnables d'avocat.

## 7. VOS DONNEES

- 7.1. Vos Données. Sauf disposition contraire dans le Contrat, Vous conservez tous les droits, titres et intérêts relatifs à (i) toutes les données et informations (y compris les Données à caractère personnel) transmises ou téléchargées vers les Produits Altium par Vous ou en Votre nom, (ii) tous les fichiers, conceptions, modèles, ensembles de données, images et documents créés par Vous à l'aide des Produits Altium conformément au Contrat, et (iii) toute la Propriété Intellectuelle contenue dans ou liée à ce qui précède (collectivement, « **Vos Données** »). Vos Données excluent les Produits Altium et toute Propriété Intellectuelle incorporée dans ou liée aux Produits Altium. Vous accordez par la présente à Altium une licence et un droit non exclusifs et non transférables (sauf dans les cas prévus à la Section 13.7 (Cession)) d'accéder à Vos Données, de les utiliser, de les reproduire, de les distribuer et de les afficher afin de fournir et d'activer les Produits Altium, de remplir les obligations d'Altium en vertu du Contrat, de surveiller Votre conformité au Contrat et de développer, améliorer, soutenir et perfectionner (y compris en détectant, enquêtant, atténuant, prévenant et corrigeant les problèmes) les Produits Altium et autres produits et services d'Altium et de ses Affiliés (à condition que ces produits et services ne divulguent pas à des tiers Vos modèles, conceptions, schémas ou Informations confidentielles exclusifs). Altium ou ses Affiliés peuvent faire appel à des tiers pour effectuer l'une des activités susmentionnées, à condition qu'Altium reste responsable de toute violation du présent Contrat causée par ces tiers. Altium n'assume aucune responsabilité en rapport avec Vos Données saisies par Vous ou en Votre nom dans un Service tiers ou fournies d'une autre manière à un Fournisseur tiers. À la résiliation ou à l'expiration de la Durée, Altium traitera Vos Données conformément à la Section 9.4. Aucune disposition de la présente Section 7.1 n'a pour but de limiter les obligations d'Altium en vertu du Contrat de Traitement des Données, le cas échéant.

- 7.2. Données d'utilisation agrégées. Altium peut collecter, créer ou générer des données statistiques agrégées et anonymisées relatives à Votre utilisation ou à celle des Utilisateurs autorisés des Produits Altium (telles que Votre emplacement, la fréquence ou la durée de Votre accès au logiciel, les fonctionnalités et fonctions auxquelles Vous accédez et la manière dont Vous interagissez avec les Produits Altium), dans tous les cas où cela ne permet pas de Vous identifier personnellement. Vos clients, les Utilisateurs autorisés ou d'autres personnes physiques (« **Données d'utilisation agrégées** »). Tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Données d'utilisation agrégées et à la Propriété Intellectuelle qu'elles contiennent seront la propriété exclusive d'Altium. Sans limiter ce qui précède, Altium peut utiliser les Données d'utilisation agrégées à toutes fins, y compris pour fournir, activer, développer et améliorer ses produits et services pendant ou après la Durée du Contrat, ainsi qu'à toute autre fin commerciale. Aucune disposition de la présente Section n'a pour but de limiter les obligations d'Altium en vertu du Contrat de Traitement des Données, le cas échéant.
- 7.3. Contrat de Traitement des Données. Dans la mesure où Altium est tenu de traiter des données à caractère personnel dans le cadre de la fourniture des Produits Altium, les conditions du Contrat de Traitement des Données conclu entre Vous et Altium (« **Contrat de Traitement des Données** ») s'appliquent à ce traitement des données et ledit Contrat de Traitement des Données est incorporé par référence dans le présent MSA. Dans la mesure où la Loi applicable le permet, Vous acceptez d'être considéré comme le « **responsable du traitement** » des données et Altium comme le « **sous-traitant** » ou le « **prestataire de services** » de ces données à caractère personnel, conformément aux Lois en matière de la protection des données.
- 7.4. Confidentialité. Une description des pratiques d'Altium en matière de confidentialité des données, y compris l'utilisation, la collecte et la divulgation de Vos Données à caractère personnel, figure dans la Politique de confidentialité d'Altium, disponible à l'adresse <https://www.altium.com/privacy-policy>, qui peut être mise à jour de temps à autre (« **Politique de confidentialité** »). Vous reconnaissiez, en Votre nom et au nom de Vos Utilisateurs autorisés, la collecte, le traitement et la divulgation par Altium des Données à caractère personnel conformément à la Politique de confidentialité qui est, à cette fin, incorporée par référence dans le présent MSA.
- 7.5. Données de surveillance. Les Produits Altium peuvent contenir des logiciels informatiques permettant de détecter l'utilisation ou la copie non autorisée de ces Produits Altium, d'identifier les problèmes susceptibles d'affecter Altium ou ses utilisateurs et de les signaler à Altium. Vous ne devez pas interférer avec cette surveillance. Vous comprenez et acceptez que, dans le cadre de ces signalements, certaines Données à caractère personnel, telles que le nom et l'adresse e-mail, puissent être collectées, afin de permettre à Altium de protéger les droits sur les Produits Altium. Vous devez vous assurer que tous les utilisateurs ont donné leur consentement approprié, conformément aux Lois relatives à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des Données à caractère personnel.
- 7.6. Stockage des données. En ce qui concerne les Services Cloud Altium, Vos limites de stockage de données sont soumises au Bon de commande et aux politiques de stockage de données alors en vigueur chez Altium. Un stockage excessif dépassant les limites raisonnables constitue une violation substantielle du Contrat de Votre part. Si Vous dépassiez Vos limites de stockage de données, Altium peut, à sa discrétion, augmenter automatiquement Votre capacité de stockage moyennant des frais supplémentaires, comme spécifié dans le Bon de commande ou dans les politiques de stockage de données alors en vigueur chez Altium. Altium Vous informera de toute augmentation de ce type et de l'augmentation des frais qui y est associée. Altium peut également Vous proposer de payer des frais supplémentaires pour augmenter Votre capacité de stockage. Si Vous ne réduisez pas Votre stockage de données ou ne parvenez pas à un accord avec Altium concernant les frais supplémentaires dans les 30 jours suivant la réception de cette notification, Altium peut suspendre Votre accès au service Altium Cloud concerné jusqu'à ce que le problème soit résolu ou résilier Votre Service Altium Cloud ou Votre compte correspondant.

## 8. CONFIDENTIALITÉ

- 8.1. Obligation. La Partie réceptrice des informations confidentielles s'engage à :
  - 8.1.1. ne pas divulguer les Informations confidentielles de la Partie divulgatrice à un tiers, sauf si la Partie divulgatrice a donné son accord écrit préalable, spécifique et explicite ;
  - 8.1.2. n'utiliser les Informations confidentielles de la Partie divulgatrice à aucune autre fin que l'exercice de ses droits et l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat ;
  - 8.1.3. protéger les Informations confidentielles de la Partie divulgatrice contre toute diffusion non autorisée de la même manière que la Partie réceptrice protège ses propres Informations confidentielles, et dans tous les cas en prenant des précautions raisonnables (notamment en limitant l'accès aux employés, sous-traitants et autres Utilisateurs autorisés qui ont besoin de connaître ces informations et qui sont soumis à des obligations de confidentialité au moins aussi strictes que celles prévues dans le Contrat) ; et
  - 8.1.4. surveiller l'utilisation des Produits Altium par chaque Utilisateur autorisé, afin de s'assurer que cet Utilisateur autorisé respecte le Contrat, y compris les obligations de confidentialité énoncées dans la présente Section 8.
- 8.2. Divulgation autorisée. La Partie réceptrice ne peut divulguer les Informations confidentielles de la Partie réceptrice (a) qu'à ses Affiliés, employés, sous-traitants, représentants légaux, comptables ou autres conseillers professionnels dont l'accès aux Informations confidentielles est nécessaire pour permettre à la Partie réceptrice d'exercer ses droits ou de remplir ses obligations en vertu du Contrat et qui sont soumis à des obligations de confidentialité substantiellement similaires à celles prévues dans la présente Section 8 ; et (b) en réponse à une ordonnance judiciaire valide, à une Loi ou à toute autre mesure gouvernementale, à condition que (i) la Partie divulgatrice soit informée par écrit avant la divulgation des informations et ait la possibilité raisonnable d'obtenir une ordonnance de protection, et (ii) la Partie réceptrice aide la Partie divulgatrice, aux frais de cette dernière, dans toute tentative visant à limiter ou à empêcher la divulgation des Informations confidentielles de la Partie divulgatrice.
- 8.3. Restitution. Sous réserve de la Section 9.4, à la résiliation ou à l'expiration du présent MSA ou à la demande préalable de la Partie divulgatrice, sous réserve des licences accordées par chaque Partie, la Partie réceptrice restituera, à ses frais, les Informations confidentielles de la Partie divulgatrice et cessera toute utilisation de ces Informations confidentielles, toutefois (a) Altium peut conserver des copies de Vos Informations confidentielles pour les utiliser conformément à la Section 7 (Données), (b) chaque Partie peut conserver des copies des Informations confidentielles hébergées sur des sauvegardes effectuées dans le cadre normal de ses activités et (c) chaque Partie peut conserver des copies des Informations confidentielles conformément à la Loi. Toute Information confidentielle conservée restera soumise aux obligations de confidentialité énoncées dans le Contrat.
- 8.4. Recours. En cas de violation, de menace de violation ou de tentative de violation des obligations de la Partie réceptrice concernant les Informations confidentielles, la Partie divulgatrice peut ne disposer d'aucun recours adéquat en matière d'argent ou de dommages-intérêts et, par conséquent, peut immédiatement demander une injonction contre cette violation.

## 9. DURÉE ET RÉSILIATION

- 9.1. Durée. La durée du Contrat entre Vous et Altium commence à la date d'entrée en vigueur du premier Bon de commande et reste en vigueur jusqu'à la résiliation du Contrat conformément au présent MSA (collectivement, la « Durée »). La durée de chaque Bon de commande ou la durée de Votre licence ou de Votre abonnement aux Produits Altium sera indiquée sur ledit Bon de commande. Si un Bon de commande prévoit le renouvellement automatique d'une telle durée, l'une ou l'autre des Parties peut choisir de ne pas renouveler cette durée en adressant à l'autre Partie un avis de non-renouvellement au moins 90 jours avant la fin de la durée alors en cours, comme indiqué à la Section 2.4.3.
- 9.2. Résiliation. Chacune des Parties peut résilier le Contrat ou tout Bon de commande si (a) l'autre Partie enfreint une disposition importante du Contrat ou du Bon de commande applicable (y compris Votre défaut de paiement des Frais à la date d'échéance ou Votre utilisation des Produits Altium d'une manière non autorisée par le Contrat) et n'a pas remédié à cette violation dans les 30 jours suivant la réception d'un avis écrit de violation, ou (b) l'autre Partie cesse ses activités ou fait l'objet d'une procédure volontaire ou involontaire de faillite, d'insolvabilité ou d'une procédure similaire qui n'est pas rejetée dans les 60 jours suivant son dépôt. Chacune des Parties peut également résilier le Contrat moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours à l'autre Partie pour quelque raison que ce soit, à condition qu'à ce moment-là, aucun Bon de commande ne soit en cours et en vigueur entre les Parties. Sauf indication contraire dans un Bon de commande, aucune des Parties ne peut résilier un Bon de commande, sauf dans les cas prévus à la Section 9.2.
- 9.3. Effet de la résiliation. La résiliation ou l'expiration d'un Bon de commande ne sera pas considérée comme une résiliation ou une expiration du reste du Contrat, sauf accord contraire écrit des parties. La résiliation du Contrat dans son intégralité mettra fin à tous les Bons de commande et au présent MSA. En cas de résiliation ou d'expiration du Contrat ou de tout Bon de commande, Altium cessera de fournir les Produits Altium concernés, et Vous cesserez immédiatement, et ferez en sorte que tous les Utilisateurs autorisés cessent, d'utiliser tous les Produits Altium concernés et retournez rapidement à Altium ou détruisez toutes les copies des Produits Altium concernés sous Votre contrôle (y compris, le cas échéant, les exemples de code et les informations SDK et API) et, à la demande d'Altium, certifierez par écrit Votre conformité à l'obligation de détruire ces Produits Altium concernés. La résiliation ou l'expiration de tout Bon de commande ou du Contrat n'affectera pas Votre obligation de payer à Altium les montants dus avant la résiliation ou l'expiration et, sauf si la loi l'exige, ne Vous donnera pas droit au remboursement des Frais que Vous avez payés en vertu des présentes. Altium Vous enverra une facture pour les Frais dus pour les Produits Altium fournis avant la date de résiliation ou d'expiration (y compris le paiement au prorata pour les Produits Altium fournis à la date de résiliation ou d'expiration, même si le paiement pour ces produits Altium n'était pas alors dû). Les Sections suivantes du présent MSA resteront en vigueur après sa résiliation ou son expiration : 1, 2.4, 2.5, 5, 6, 7, 8, 9, 10.4, 11, 12 et 13.
- 9.4. Conservation des Données. Après la résiliation ou l'expiration du Bon de commande ou du Contrat, Altium fera des efforts raisonnables pour supprimer Vos Données des systèmes détenus ou contrôlés par Altium, sauf si Altium est tenue de conserver certaines parties de Vos Données en vertu de la Loi ou à des fins commerciales légitimes (notamment pour se conformer à des exigences légales, réglementaires ou techniques et dans la mesure nécessaire pour remplir ses obligations et exercer ses droits en vertu du présent Contrat). En ce qui concerne Vos Données stockées via les Services Cloud Altium, Altium Vous permettra de récupérer ces Données conformément à la politique de conservation des données d'Altium, disponible à l'adresse <https://www.altium.com/altium-365/data-retention-policy>, qui peut être mise à jour de temps à autre. Nonobstant ce qui précède, Vous ne devez pas considérer les Services Altium Cloud comme un service de stockage et Vous êtes seul responsable de la conservation de copies de sauvegarde complètes de toutes Vos Données.

## 10. GARANTIES

- 10.1. Mutuelle. Chaque Partie garantit qu'elle a le droit d'exécuter et de remplir ses obligations en vertu du Contrat.
- 10.2. Par Altium. Altium garantit que (i) les Services Cloud Altium comprendront les fonctions et fonctionneront essentiellement comme décrit dans le Bon de commande et la Documentation applicables pendant la durée applicable de Votre abonnement aux Services Cloud Altium en vertu du Bon de commande concerné, et (ii) le logiciel Altium On-Premise et le logiciel Altium Desktop contiendront les fonctions et fonctionneront essentiellement comme décrit dans le Bon de commande et la Documentation applicables pendant 90 jours à compter de la date de livraison du Logiciel Altium sur site ou du Logiciel Altium Desktop concerné. En cas de violation de la déclaration et de la garantie susmentionnées, à titre d'obligation et de responsabilité uniques et exclusives d'Altium et de recours unique et exclusif de Votre part, Altium fournira, sans frais supplémentaires pour Vous, des services de réparation commercialement raisonnables, afin de permettre aux Produits Altium concernés d'être conformes à la garantie. Si Altium estime que ces services ne sont pas commercialement réalisables, Altium Vous en informera et Vous pourrez résilier le Bon de commande concerné et obtenir le remboursement des frais prépayés versés à Altium pour les Produits Altium concernés. Vous accorderez à Altium une possibilité raisonnable de remédier à toute violation et une assistance raisonnable pour remédier à tout défaut. Cette garantie ne s'applique que si le produit Altium concerné a été utilisé par Vous conformément au Contrat et au Bon de commande concerné.
- 10.3. Par Vous. Vous gardez que Vous êtes propriétaire de toutes Vos Données et que Vous avez toute autorité pour les télécharger et les conserver sur les Produits Altium et pour qu'elles soient utilisées par Altium conformément au Contrat.
- 10.4. Clauses de non-responsabilité. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE EXPRESSÉMENT STIPULÉE À LA SECTION 10.2 (PAR ALTIUM), LES PRODUITS ALTIUM, TOUS LES RÉSULTATS OU EXTRANTS DES PRODUITS ALTIUM ET TOUS LES SERVICES PROFESSIONNELS SONT FOURNIS « EN L'ETAT » ET SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE. LES PARTIES EXCLUENT TOUTE CONDITION NON EXPRESSÉMENT STIPULÉE DANS LE CONTRAT, Y COMPRIS TOUTE CONDITION IMPLICITE, GARANTIE OU AUTRE CONDITION DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE NON-CONTREFAÇON, D'EXACTITUDE, DE FIABILITÉ OU TOUTE CONDITION, GARANTIE OU AUTRE TERME DÉCOULANT D'UNE PRESTATION, D'UNE TRANSACTION OU D'UNE UTILISATION COMMERCIALE, OU QUE LES PRODUITS ALTIUM SERONT ININTERROMPUS OU EXEMPTS D'ERREURS, DANS TOUS LES CAS DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. CERTAINES JURIDICTIONS RESTREIGNENT OU N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DE CERTAINES GARANTIES. SI VOUS ÊTES SITUÉ DANS UNE TELLE JURIDICTION, CERTAINES DES EXCLUSIONS DE GARANTIE CI-DESSOUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.
- 10.4.1. Responsabilité du fait des produits ALTUM N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE DÉFAILLANCE, TOUT DYSFONCTIONNEMENT OU TOUT PROBLÈME LIÉ AUX PRODUITS DÉVELOPPÉS À L'AIDE DES PRODUITS ALTUM OU DE TOUT SERVICE PROFESSIONNEL, Y COMPRIS LES DÉFAILLANCES OU DYSFONCTIONNEMENTS POUVANT ENTRAÎNER DES BLESSURES CORPORELLES, LA MORT OU DES PERTES CATASTROPHIQUES. VOUS ÊTES SEUL RESPONSABLE DES CHOIX DE CONCEPTION QUE VOUS ET VOS UTILISATEURS AUTORISÉS FAITES, UTILISATION DE MESURES DE SÉCURITÉ APPROPRIÉES POUR VOUS PROTÉGÉR CONTRE DES CONSÉQUENCES POTENTIELLEMENT DANGEREUSES, ET GARANTIE DE LA SÉCURITÉ, DE LA FIABILITÉ ET DES PERFORMANCES DE TOUT PRODUIT DÉVELOPPÉ À L'AIDE DES PRODUITS OU SERVICES PROFESSIONNELS ALTUM.

## 11. INDEMNISATION

- 11.1. Par Vous. Vous défendrez Altium et ses Affiliés, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants respectifs ( « **Indemnataires Altium** ») contre toute réclamation de tiers résultant de (a) Vos Données, (b) Votre utilisation abusive des Produits Altium, y compris toute utilisation ou combinaison avec tout matériel, logiciel, système, réseau, service ou autre élément qui enfreint les droits de Propriété Intellectuelle d'un tiers ; (c) tout accès non autorisé à Votre compte sur les Produits Altium qui n'est pas causé par Altium ; (d) Votre violation du Contrat ou Votre non-respect des Lois applicables dans l'exécution du Contrat ; (e) la violation de toute Condition d'un tiers ; et de (f) Votre négligence grave, Votre faute intentionnelle ou Votre fraude. Vous indemnisez les Indemnataires Altium pour tous les dommages finalement accordés à leur encontre (ou le montant de tout règlement conclu par un Indemnitaire Altium) en rapport avec ces réclamations.
- 11.2. Par Altium. Altium Vous défendra, ainsi que Vos dirigeants, administrateurs et employés, contre toute réclamation d'un tiers selon laquelle les Produits Altium enfreignent ou détournent directement les droits de Propriété Intellectuelle d'un tiers, à condition que (i) Votre utilisation des Produits Altium concernés soit conforme au Contrat et que (ii) Vous informiez rapidement Altium par écrit de toutes les allégations relatives à une telle réclamation. Altium Vous indemnise pour tous les dommages-intérêts finalement accordés à Votre encontre (ou le montant de tout règlement conclu par Altium) en rapport avec de telles réclamations. Nonobstant ce qui précède, Altium n'aura aucune obligation de Vous défendre ou de Vous indemniser pour les réclamations résultant (a) de l'utilisation des Produits Altium en conjonction avec tout produit ou service non fourni par Altium ; (b) de l'utilisation des Produits Altium fournis gratuitement ; (c) de la conformité des Produits Altium à toute instruction, spécification ou exigence fournie par Vous ou à toute spécification ou norme adoptée par l'industrie, y compris toute norme industrielle de facto, que cette spécification ou norme ait été officiellement publiée, adoptée ou promulguée par un organisme de normalisation reconnu ou un consortium industriel ; (d) de toute utilisation des Produits Altium non autorisée par le Contrat ; (e) de Vos Données ; (f) de Votre utilisation de tout Service tiers, y compris toute violation des Conditions des tiers ; et (g) de Votre négligence grave, Votre faute intentionnelle ou Votre fraude.
- 11.3. Procédure. La Partie qui demande une indemnisation informera l'autre Partie par écrit, dans un délai raisonnable, de toute réclamation introduite à son encontre en vertu de la présente Section 11 et coopérera de manière raisonnable avec l'autre Partie dans la défense ou le règlement de toute réclamation. Aux fins de la présente Section 11, (i) la Partie indemnisable aura le contrôle total de la défense ou du règlement de toute réclamation introduite en vertu de la présente Section et de tout appel connexe, à condition qu'elle ne puisse régler aucune réclamation d'une manière qui impose une responsabilité ou une obligation d'exécution spécifique à la Partie indemnisée sans le consentement écrit préalable de cette dernière, et (ii) la Partie indemnisée peut participer à la défense de toute réclamation à ses frais et par l'intermédiaire d'un avocat de son choix.
- 11.4. Violation par les Produits Altium Dans le cas où les Produits Altium enfreignent, ou si Altium estime que les Produits Altium sont susceptibles d'enfreindre, les droits de Propriété Intellectuelle d'un tiers, Altium peut, à sa discrétion, (a) obtenir pour Vous, par licence ou autre autorisation, le droit de continuer à utiliser les Produits Altium conformément au Contrat, (b) Vous fournir une version de remplacement, fonctionnellement équivalente et non contrefaisante des Produits Altium, ou (c) modifier les Produits Altium afin de les rendre non contrefaisants et fonctionnellement équivalents. Si, malgré l'exercice d'efforts rapides et commercialement raisonnables, Altium n'est pas en mesure de réaliser l'une des options (a), (b) ou (c) ci-dessus, Altium peut alors résilier le Contrat ou le Bon de commande applicable relatifs aux Produits Altium concernés en Vous adressant un préavis écrit d'au moins 30 jours.
- 11.5. Recours exclusif. Les dispositions de la présente Section 11 énoncent la responsabilité unique, exclusive et totale des Parties envers l'autre Partie, et constituent le seul recours de l'autre Partie en ce qui concerne les réclamations de tiers couvertes.

## 12. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- 12.1. Exclusion des dommages indirects et des pertes économiques. SAUF DANS LA MESURE OÙ LA RESPONSABILITÉ D'UNE PARTIE NE PEUT ÊTRE LIMITÉE OU EXCLUE EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE OU POUR LA RESPONSABILITÉ D'UNE PARTIE EN VERTU DES SECTIONS 8 OU 11, AUCUNE DES PARTIES NE SERA RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE PARTIE EN RELATION AVEC LE CONTRAT, QUE CE SOIT EN VERTU DE LA LOI, CONTRAT, DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), MANQUEMENT À UNE OBLIGATION LÉGALE OU AUTRE (A) POUR Perte DE BÉNÉFICES (À L'EXCLUSION DES FRAIS DUS EN VERTU DU CONTRAT), PERTE DE FONDS DE COMMERCE, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ OU COÛT DE RETARD, PERTE D'UTILISATION OU PERTE OU INEXACTITUDE DES INFORMATIONS OU DONNÉES COMMERCIALES DE TOUTE NATURE (DIRECTES OU INDIRECTES) OU (B) POUR TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, INDIRECT, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF, DE CONFIANCE, PUNITIF OU EXEMPLAIRE, MÊME S'IL EST CONSCIENT DE LA POSSIBILITÉ DE LA SURVENANCE DE TELS DOMMAGES.
- 12.2. Limitation de responsabilité. SAUF DANS LA MESURE OÙ LA RESPONSABILITÉ D'ALTUM NE PEUT ÊTRE LIMITÉE EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE OU EN VERTU DE LA RESPONSABILITÉ D'ALTUM EN VERTU DE L'ARTICLE 11, ET DANS LA MESURE OÙ LA RESPONSABILITÉ D'ALTUM N'A PAS DÉJÀ ÉTÉ EXCLUE, LA RESPONSABILITÉ CUMULÉE TOTALE D'ALTUM ET DE SES AFFILIÉS À VOTRE ÉGARD POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS ET TOUS LES DOMMAGES DÉCOULANT DU CONTRAT, QUE CE SOIT EN VERTU D'UNE LOI, D'UN CONTRAT, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), VIOLATION D'UNE OBLIGATION LÉGALE OU AUTRE, NE DÉPASSERA PAS LES FRAIS QUE VOUS AVEZ PAYÉS OU DEVEZ PAYER À ALTUM OU AU AFFILIÉ D'ALTUM EN VERTU DU BON DE COMMANDE POUR LES PRODUITS ALTUM OU AUTRES SERVICES QUI FONT L'OBJET DE LA RÉCLAMATION AU COURS DE LA PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT LE PREMIER ÉVÉNEMENT DONNANT LIEU À LA RÉCLAMATION OU AUX DOMMAGES. LES DISPOSITIONS DU CONTRAT RÉPARTISSENT LES RISQUES ENTRE LES PARTIES. LES PRIX INDiquÉS DANS LE BON DE COMMANDE REFLÈTENT CETTE RÉPARTITION DES RISQUES ET LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ SPÉCIFIÉE DANS LE CONTRAT.

## 13. GÉNÉRALITÉS

- 13.1. Acceptation du Bon de commande. Aucun Bon de commande n'est contraignant tant qu'Altium ou son Affilié n'a pas donné son accord, notamment en envoyant un e-mail de confirmation, en donnant accès aux Produits Altium commandés dans le Bon de commande ou en mettant à Votre disposition des clés de licence ou d'accès.
- 13.2. Audits. Sans frais pour Altium, Altium a le droit d'auditer Vos registres, données et installations liés à l'exécution de Vos obligations en vertu du Contrat. Ces audits peuvent être menés par Altium ou ses représentants autorisés, à la seule discrétion d'Altium, à des moments raisonnables pendant les heures normales de bureau, après Vous avoir donné un préavis de 10 jours ouvrables. L'objectif de ces audits est de garantir le respect des conditions du Contrat et de vérifier Votre conformité au Contrat, y compris les restrictions d'utilisation et de licence énoncées dans Vos Bons de commande. Votre manquement à Vous conformer et à coopérer en temps opportun avec la présente section constituera une violation substantielle du Contrat.
- 13.3. Avis. Tous les avis seront consignés par écrit et remis à l'adresse indiquée dans un Bon de commande Vous concernant et à Altium à [l'adresse legal@altium.com](mailto:l'adresse legal@altium.com). Les avis que Vous adresse Altium peuvent également prendre la forme d'un avis électronique à Votre représentant autorisé ou à l'administrateur désigné dans un Bon de commande.
- 13.4. Indépendance des cocontractants. Chaque Partie est un cocontractant indépendant, et aucune des Parties n'a le pouvoir de lier, de représenter ou d'engager l'autre partie à une obligation envers un tiers, sauf dans les cas expressément prévus dans le Contrat. Aucune disposition du Contrat n'a pour but de créer une relation d'emploi ou de co-emploi, une entreprise conjointe, un partenariat ou une relation d'agence entre les Parties.
- 13.5. Absence de tiers bénéficiaires. Il n'y a pas de tiers bénéficiaires du Contrat et, sauf disposition expresse contraire, aucune disposition du Contrat n'a pour objet de conférer à une personne autre que les Parties des droits, qu'ils soient légaux ou équitables, des recours, des obligations ou des responsabilités.
- 13.6. Aucune licence implicite. Il n'existe aucune licence implicite en vertu du Contrat, et tous les droits qui ne sont pas expressément accordés en vertu des présentes sont réservés.

13.7. Cession ; sous-traitance. Le Contrat ne sera pas transférable ou cessible par Vous, par effet de la Loi, fusion, vente d'actifs ou autre, sans le consentement écrit préalable d'Altium et le paiement par Vous des frais de transfert alors en vigueur. Altium peut librement céder, transférer ou déléguer ses droits ou obligations en vertu du Contrat. Tout transfert ou cession en violation de la présente section sera nul et non avenu. Le Contrat lie les successeurs et ayants droit autorisés de chaque partie. Altium peut sous-traiter toutes ses obligations en vertu du Contrat à un tiers. Altium demeurera responsable du respect du Contrat, y compris de l'exécution de celui-ci par ses sous-traitants.

13.8. Loi applicable. Le Contrat sera régi par les Lois de l'État de Californie, États-Unis d'Amérique, sans référence aux principes de conflit de lois ou de choix de la loi applicable. Aucune disposition du Contrat ne sera interprétée comme limitant ou excluant les droits ou obligations de l'une ou l'autre des Parties (le cas échéant) qu'il serait illégal de limiter ou d'exclure en vertu des Lois applicables. Les Parties renoncent expressément à l'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises en rapport avec le Contrat.

#### 13.9. Arbitrage

13.9.1. Loi applicable. Le Contrat sera régi par les Lois de l'État de Californie, États-Unis d'Amérique, sans référence aux principes de conflit de lois ou de choix de la loi applicable. Aucune disposition du Contrat ne sera interprétée comme limitant ou excluant les droits ou obligations de l'une ou l'autre des Parties (le cas échéant) qu'il serait illégal de limiter ou d'exclure en vertu des Lois applicables. Les Parties renoncent expressément à l'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises en rapport avec le Contrat.

#### RÉGION DANS LAQUELLE VOUS VOUS TROUVEZ :

#### SIÈGE DE L'ARBITRAGE :

Amérique du Nord, Amérique du Sud, Caraïbes  
et toutes les autres juridictions non incluses dans  
cette liste

San Diego, CALIFORNIE

Europe (y compris le Royaume-Uni et l'Union  
européenne)

Londres

Chine

Hong Kong

Asie (à l'exclusion de la Chine) et Nations insulaires  
du Pacifique

Singapour

Moyen-Orient et Afrique

Centre financier international de Dubaï

Australie et Nouvelle-Zélande

Sydney, Australie

- 13.9.2. L'existence de la procédure, les noms des Parties, la nature des demandes, les noms des témoins ou des experts, les ordonnances ou sentences rendues dans le cadre de la procédure, ainsi que toute preuve soumise ou produite dans le cadre de l'arbitrage et qui n'est pas autrement dans le domaine public, doivent être gardés confidentiels par le tribunal arbitral et les Parties. Cette exigence s'applique sauf dans la mesure où la divulgation peut être requise pour remplir une obligation légale, protéger ou exercer un droit légal, ou faire exécuter ou contester une sentence dans le cadre d'une procédure judiciaire de bonne foi devant un tribunal compétent.
- 13.10. Mesure équitable. Nonobstant la Section 13.9, et en plus de tout autre recours dont dispose Altium, rien dans le Contrat n'empêche Altium de demander une mesure injonctive d'urgence, préliminaire ou provisoire et/ou toute autre mesure équitable appropriée ou mesure conservatoire auprès d'un tribunal compétent si Vous manquez (ou tentez ou menacez de manquer) à Vos obligations en matière de confidentialité ou de Propriété Intellectuelle en vertu du Contrat. Dans de tels cas, Altium sera en droit de demander une telle mesure sans avoir à déposer de caution ni à prouver les dommages subis.
- 13.11. Modification du produit. Nonobstant toute autre disposition du Contrat, Altium peut apporter des modifications aux Produits Altium ou à un composant particulier des Produits Altium et de la Documentation de temps à autre, à condition que ces modifications n'altèrent pas de manière significative les fonctionnalités clés des Produits Altium. Altium peut notifier les modifications apportées aux Produits Altium par le biais de notes de mise à jour ou de publications. Les notifications système et les informations d'Altium relatives au fonctionnement, à l'hébergement ou à l'assistance des Produits Altium peuvent également être fournies dans les Produits Altium ou mises à disposition via l'assistance Altium.
- 13.12. Modifications requises par la Loi. Dans la mesure permise par la Loi, Altium peut modifier le Contrat en Vous adressant un préavis écrit raisonnable d'au moins 14 jours (« **Avis de modification** ») si cette modification est nécessaire pour permettre à Altium de se conformer aux lois applicables ou si cette modification est autrement requise par les lois applicables, l'avis pouvant Vous être adressé par courrier électronique à Votre représentant ou administrateur autorisé ou par tout autre moyen qu'Altium juge raisonnable dans les circonstances. Si cette modification Vous est préjudiciable, Vous pouvez résilier Votre licence ou Votre abonnement (selon le cas) au Produit Altium concerné en adressant un avis écrit à Altium dans les 30 jours suivant la réception de l'Avis de modification.
- 13.13. Absence de renonciation ; modifications. Sous réserve de la Section 13.12, toute renonciation, modification ou amendement à une disposition du Contrat ne sera effectif que s'il est fait par écrit et signé par les Parties. Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas appliquer une disposition du Contrat ne sera pas considéré comme une renonciation à l'application future de cette disposition ou de toute autre disposition.
- 13.14. Divisibilité. Si une disposition du Contrat est illégale, invalide ou inapplicable, cette disposition sera appliquée dans toute la mesure permise, afin de refléter les intentions initiales des Parties d'une manière conforme à la Loi applicable. Toutes les autres dispositions du Contrat resteront pleinement en vigueur.
- 13.15. Intégralité de l'accord. Le Contrat constitue l'accord complet et exclusif entre les Parties concernant l'objet du Contrat et remplace et résilie tous les accords antérieurs et contemporains (y compris les accords de non-divulgation), les droits accordés, les discussions, la correspondance, les négociations, les promesses, les arrangements, les propositions, les devis, les documents marketing, les documents de diligence raisonnable, les déclarations, les bons de commande et les accords, qu'ils soient écrits ou oraux, concernant l'objet du Contrat. Certains documents composant le Contrat doivent être interprétés dans l'ordre de priorité suivant en cas de conflit ou d'incohérence entre eux : Bon de commande, Conditions spécifiques au produit, Contrat de Traitement des Données (le cas échéant) et le reste du présent MSA.

- 13.16. Confiance. Sauf disposition expresse contraire dans le Contrat, chaque Partie reconnaît qu'en concluant le Contrat, elle ne s'est pas fondée et ne se fonde pas sur, et chaque Partie n'aura aucun recours ni aucune réclamation (y compris toute réclamation pour fausse déclaration) concernant toute déclaration, affirmation, entente, accord, engagement, assurance, garantie (à l'exclusion, le cas échéant, des garanties qu'Altium est tenue de fournir en vertu de la Moi) ou contrat accessoire de toute personne (qu'elle soit partie au Contrat ou non), qu'il soit écrit, oral ou autre, qu'il ait été fait de manière innocente ou par négligence et qu'il ait été fait par ou au nom des Parties avant la date du Contrat. Chaque Partie renonce à tous les droits et recours qui, sans cette clause, pourraient lui être accordés en ce qui concerne toute déclaration, affirmation, entente, accord, engagement, assurance, garantie ou contrat accessoire. Aucune disposition du Contrat ne limite ou n'exclut la responsabilité en cas de fraude ou de déclaration frauduleuse.
- 13.17. Traduction. Dans la mesure où une traduction est fournie à une Partie, elle est fournie à titre indicatif uniquement, et en cas de conflit entre la version anglaise et la version traduite, lorsque la Loi le permet, la version anglaise prévaudra.
- 13.18. Interprétation. Les titres et en-têtes des sections contenus dans le Contrat sont fournis à titre indicatif uniquement et ne sont pas réputés affecter la signification ou l'interprétation du Contrat. Les termes « **tiers** » ou « **tierces parties** », lorsqu'ils sont utilisés dans le Contrat, désignent toute personne autre que les Parties. Le singulier inclut le pluriel, le conjonctif inclut le disjonctif, et le genre masculin inclut le féminin et le neutre, et vice versa, sauf si le contexte exige une interprétation différente. Chaque utilisation des mots « **inclure** », « **inclus** » ou « **y compris** » sera considérée dans chaque cas comme suivie des mots « **mais sans s'y limiter** ». Toute référence à une chose inclut une partie de cette chose. Sauf indication contraire, le mot « **jour** » désigne un jour civil et le mot « **mois** » désigne un mois civil. Le Contrat ne sera pas interprété strictement en faveur ou à l'encontre d'une des Parties au motif que cette Partie, ou son avocat, a préparé le Contrat ou l'une de ses dispositions.
- 13.19. Force majeure. Si une partie est empêchée d'exécuter ou est incapable d'exécuter l'une de ses obligations (autres que Vos obligations de paiement) en vertu du Contrat en raison d'événements échappant à son contrôle raisonnable et contre lesquels elle a pris des précautions raisonnables, y compris tout acte de guerre, incendie, accident, inondation, tremblement de terre, catastrophe naturelle, cas de force majeure, terrorisme, hostilité, sabotage, grève, lock-out, émeute, insurrection, pandémie, épidémie ou défaillance des services publics, alors son exécution sera excusée et le délai d'exécution sera prolongé pendant la période de retard ou d'incapacité d'exécution due à ces événements.
- 13.20. Utilisation gouvernementale. Les Produits Altium contiennent des logiciels informatiques commerciaux développés exclusivement aux frais d'Altium. En conséquence, conformément à la section 12.212 du Federal Acquisition Regulations (FAR) des États-Unis et à la section 227.7202 du Defense FAR Supplement, l'utilisation, la duplication et la divulgation des Produits Altium par ou pour le gouvernement des États-Unis sont soumises aux restrictions énoncées dans le Contrat. Le fabricant est Altium LLC, 4225 Executive Square, Suite 700, La Jolla CA 92037, États-Unis.

### 13.21. Restrictions en matière de contrôle des exportations.

13.21.1. Vous reconnaissiez que les Produits Altium sont soumis aux Lois, restrictions et réglementations des États-Unis et d'autres juridictions qui régissent l'importation, l'exportation et l'utilisation des Produits Altium. Vous acceptez de vous conformer à toutes les Lois internationales et nationales applicables aux produits Altium, y compris les réglementations américaines en matière d'exportation administrées par le département américain du Commerce, le Bureau of Industry & Security (BIS) et les sanctions imposées par le département américain du Trésor, l'Office of Foreign Assets Control (OFAC), ainsi que les restrictions relatives aux utilisateurs finaux, à l'utilisation finale et à la destination imposées par les gouvernements américain et étrangers. Vous déclarez et garantissez à Altium que Vous vous conformerez à toutes les Lois américaines et internationales en matière de contrôle des exportations dans le cadre de Votre utilisation des Produits Altium et que Vous ne vous livrerez pas, directement ou indirectement, à l'exportation, la réexportation, la mise à disposition ou le transfert de Produits Altium en violation des Lois américaines et internationales en matière de contrôle des exportations et des régimes de sanctions, ni n'utiliserez les Produits Altium en relation avec une utilisation finale soumise à restriction. Vous ne devez pas, et ne devez permettre à aucun Utilisateur autorisé, d'accéder ou d'utiliser les Produits Altium dans un pays ou une région soumis à un embargo américain (y compris actuellement les régions de Crimée/ Sébastopol, Louhansk et Donetsk en Ukraine, Cuba, Iran, Corée du Nord, Russie, Soudan et Syrie), qui peuvent être mis à jour de temps à autre (« **Pays sous embargo** »). Vous déclarez, garantissez et Vous engagez à ce que ni Vous ni les Utilisateurs autorisés (i) ne soyez citoyens ou résidents d'un Pays sous embargo, ou ne Vous situiez dans un tel pays, ou (ii) ne figuriez sur une liste gouvernementale applicable des personnes soumises à des restrictions (y compris la liste des sanctions sectorielles et la liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées du département du Trésor américain, la liste des parties refusées du département du Commerce américain, liste des entités et liste non vérifiée du département américain du Commerce, et les listes liées à la prolifération du département d'État américain). Vous acceptez d'informer immédiatement Altium à l'adresse tradecompliance@altium.com en cas de violation présumée ou avérée des lois américaines en matière de contrôle des exportations et de sanctions.

13.21.2. Altium est une société multinationale et peut avoir des employés situés dans différents pays ou fournissant des services ou une assistance à partir de différents pays. Vous ne pouvez pas envoyer, transférer, divulguer ou fournir à Altium l'accès à des données soumises à une licence d'exportation ou à d'autres exigences similaires, y compris les données techniques soumises à la réglementation internationale sur le trafic d'armes, les technologies soumises à des contrôles en vertu de la réglementation sur l'administration des exportations, les données contrôlées pour des raisons de sécurité nationale ou d'autres données, technologies ou logiciels qui nécessitent une licence pour l'exportation, la réexportation ou le transfert ou qui ne peuvent être fournis à Altium en vertu des Lois applicables sans notification préalable à Altium et confirmation écrite expresse ou protocoles indiquant que ces données peuvent être reçues. Vous assumez l'entièvre responsabilité de la protection de Vos Données conformément aux Lois applicables. En cas de violation de la Loi résultant de la divulgation, du transfert, de l'hébergement ou de la fourniture d'un accès à Vos Données à Altium, Vous acceptez d'en informer Altium dans les plus brefs délais et d'indemniser et de dégager Altium de toute responsabilité.

13.22. Conditions supplémentaires pour les clients australiens. Si Votre lieu d'activité se trouve en Australie, les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent à Vous

13.22.1. Loi australienne sur la consommation. La législation sur la protection des consommateurs contenue dans l'Annexe 2 de la loi de 2010 sur la concurrence et la consommation (Cth) (CCA), telle que modifiée de temps à autre (« **Loi australienne sur la consommation** »), peut s'appliquer à certains cas dans lesquels Altium fournit les Produits Altium à des clients australiens. La Loi australienne sur la consommation comprend certaines garanties légales qui ne peuvent être exclues par la loi et des droits à obtenir des recours ou une indemnisation dans certaines circonstances. Le régime des clauses contractuelles abusives de la Loi australienne sur la consommation peut s'appliquer à la fourniture des Produits Altium par Altium à certains clients australiens. Aucune disposition du Contrat n'exclut, ne restreint ou ne modifie l'application d'une partie quelconque de la Loi australienne sur la consommation, ni l'exercice d'un droit ou d'un recours conféré par la Loi australienne sur la consommation. En outre, les sections suivantes du présent MSA ne s'appliquent que dans la mesure où elles ne sont pas en conflit avec les garanties légales accordées aux consommateurs par la Loi australienne sur la consommation : Section 2.6 (Utilisateurs autorisés), 2.11 (Services tiers), 2.12 (Solutions bêta), 4.2 (Sécurité), 6.2 (Conditions de paiement), 7.1 (Vos données), 9.2 (Résiliation), 10.2 (Garanties d'Altium), 10.4 (Clauses de non-responsabilité), 11.1 (Indemnisation par Vous), 11.5 (Recours exclusif), 12.1 (Exclusion des dommages indirects et des pertes économiques), 12.2 (Limitation de responsabilité) et 13.16 (Confiance).

13.22.2. Garantie contre les défauts. Les Produits Altium sont assortis de garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de la Loi australienne sur la consommation. En cas de défaillance majeure des Produits Altium, Vous avez le droit : (a) d'annuler le Contrat ou le Bon de commande correspondant avec nous ; et (b) d'obtenir un remboursement pour la partie non utilisée, ou une compensation pour sa valeur réduite. Vous avez également droit à une indemnisation pour toute autre perte ou tout autre dommage raisonnablement prévisible. Si la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure, Vous avez le droit de faire réparer les problèmes liés aux Produits Altium dans un délai raisonnable et, si cela n'est pas fait, de résilier le Contrat ou le Bon de commande correspondant et d'obtenir un remboursement de la partie non utilisée du Contrat ou du Bon de commande.

13.22.3. Limitation supplémentaire de responsabilité. DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ D'ALTIUM À VOTRE ÉGARD EN CAS DE NON-CONFORMITÉ AVEC LES GARANTIES LÉGALES DE LA LOI AUSTRALIENNE SUR LA CONSOMMATION EST LIMITÉE À : (A) LE RÉAPPROVISIONNEMENT DES PRODUITS ALTIUM OU DES SERVICES CONNEXES ; OU (B) LE COÛT DE LA NOUVELLE FOURNITURE DES PRODUITS ALTIUM OU DES SERVICES CONNEXES.

13.22.4. Arbitrage. La Section 13.9 ne s'applique pas à Vous dans la mesure où les clauses contractuelles abusives de la Loi australienne sur la consommation s'appliquent à la conclusion ou à la fourniture de Produits Altium dans le cadre du contrat (auquel cas, Vous pouvez intenter une action devant un tribunal australien).

## ANNEXE 1

### Définitions

« **Identifiants du compte** » a la signification qui lui est donnée à la Section 2.6.

« **Affilié** » désigne, pour toute entité, toute autre entité qui, directement ou indirectement, Contrôle, est Contrôlée par ou est sous Contrôle commun avec cette entité.

« **Application Altium Cloud** » désigne toute application logicielle développée, exploitée ou maintenue par Altium ou ses Affiliés ou un Fournisseur tiers, hébergée et accessible depuis l'infrastructure cloud d'Altium. Cela inclut toutes les caractéristiques, fonctionnalités et Mises à jour associées de ces applications logicielles mises à la disposition des utilisateurs via une interface web ou d'autres moyens à distance. Les Applications Altium Cloud peuvent être proposées directement par Altium ou ses Affiliés, par l'intermédiaire de Fournisseurs tiers ou par le biais des intégrations avec d'autres plateformes, et sont destinées à être utilisées avec Logiciel Altium Desktop ou Services Altium Cloud.

« **Services Altium Cloud** » désigne toute plateforme, tout Logiciel et toute offre de services d'Altium ou de ses Affiliés déployés sur une base de logiciel en tant que service ou cloud et désignés comme Services Altium Cloud dans un Bon de commande. Les Services Altium Cloud incluent également les Applications Cloud Altium qui sont la propriété d'Altium ou de ses Affiliés.

« **Concurrent d'Altium** » désigne tout concurrent d'Altium, y compris toute entité engagée dans le développement, l'octroi de licences, la fourniture ou la commercialisation de logiciels ou d'autres produits liés à la conception de circuits imprimés ou aux outils connexes d'automatisation de la conception électronique.

« **Extension Altium Desktop** » désigne tout logiciel, toute fonctionnalité ou toute fonctionnalité qui améliore ou ajoute aux capacités du Logiciel Altium Desktop. Cela inclut les plugins, les modules complémentaires ou les modules développés à l'aide des Produits Altium ou de toute API Altium ou kit de développement logiciel Altium pour lequel Vous disposez d'une licence distincte. Les Extensions Altium Desktop peuvent être proposées directement par Altium, ses Affiliés ou par l'intermédiaire de Fournisseurs tiers.

« **Logiciel Altium Desktop** » désigne tout logiciel d'Altium ou de ses Affiliés qui est installé et exécuté sur un ordinateur personnel ou professionnel (ordinateur de bureau ou portable) et désigné comme Logiciel Altium Desktop dans un Bon de commande. Pour éviter toute ambiguïté, le Logiciel Altium Desktop exclut tout Logiciel Altium sur site.

« **Indemnités Altium** » a la signification qui lui est donnée à la Section 11.1.

« **Logiciel Altium sur site** » désigne toute plateforme et tout logiciel d'Altium ou de ses Affiliés qui sont déployés sur site sur Votre infrastructure réseau et désignés comme Logiciel Altium sur site dans un Bon de commande. Pour éviter toute ambiguïté, le Logiciel Altium sur site exclut tout Logiciel Altium Desktop.

« **Produits Altium** » désigne : (a) les Services Cloud Altium, (b) les Logiciels Altium Desktop, (c) les logiciels Altium sur site, (d) les Solutions bêta, (e) les Applications Cloud Altium (à l'exclusion de toute Application Cloud Altium fournie par un Fournisseur tiers ou par Altium par l'intermédiaire d'un Fournisseur tiers), (f) les Extensions Altium Desktop (à l'exclusion de toute Extension Altium Desktop fournie par un Fournisseur tiers ou par Altium par l'intermédiaire d'un Fournisseur tiers), (g) les bibliothèques, (h) tout autre produit, service ou offre d'Altium ou de ses Affiliés figurant sur Votre Bon de commande, (i) toutes les Mises à jour, mises à niveau ou configurations de tout ce qui précède, (j) toute application mobile d'Altium ou de ses Affiliés, et (k) toute la documentation relative à tout ce qui précède, dans tous les cas, mise à Votre disposition par Altium de temps à autre pendant la Durée, mais excluant expressément dans tous les cas tous les Services tiers.

« **Utilisateurs autorisés** » désigne tout employé, sous-traitant ou autre représentant autorisé de Votre part qui est autorisé à utiliser les Produits Altium selon les termes du Contrat.

« **Renouvellement automatique** » a la signification qui lui est donnée à la Section 2.4.3.

« **Solutions bêta** » désigne les versions d'essai, « **MVP** », alpha ou bêta de tout produit, logiciel, caractéristique ou fonctionnalité Altium qui ne sont généralement pas disponibles pour les clients d'Altium et qui sont proposées gratuitement ou à un prix réduit.

« **Informations confidentielles** » désigne toute information confidentielle ou exclusive de la Partie divulgatrice qui est divulguée de quelque manière que ce soit à la Partie réceptrice et qui, au moment de la divulgation, soit (a) est marquée comme étant « **confidentielle** » ou « **exclusive** », (b) est autrement raisonnablement identifiable comme étant une information confidentielle ou exclusive, ou (c) dans les circonstances de la divulgation, devrait raisonnablement être considérée comme confidentielle ou exclusive. Les Informations confidentielles d'Altium comprennent les termes du Contrat, les informations sur les Produits Altium et les Solutions bêta relatives aux API et SDK, tout code source Altium, tout code échantillon, tout script et tout type d'informations techniques ou commerciales exclusives non publiques, y compris les données, les algorithmes, les méthodologies, les stratégies, les spécifications, les rapports, les prix, les informations marketing, les logiciels et tout autre type d'informations non publiques. Les Informations confidentielles n'incluent pas les informations qui (1) sont ou deviennent publiques sans violation du Contrat et sans faute de la Partie réceptrice, (2) étaient légalement et manifestement en possession de la Partie réceptrice avant leur réception de la Partie divulgatrice, (3) ont été développées par la Partie réceptrice de manière indépendante et sans utilisation ni référence aux Informations confidentielles de la Partie divulgatrice, comme en témoignent les registres écrits de la Partie réceptrice, ou (4) ont été reçues d'un tiers sans aucune restriction de divulgation et sans violation d'une obligation de non-divulgation. Sauf disposition expresse contraire dans le Contrat, la Partie réceptrice n'obtient aucun droit, titre, intérêt ou licence sur les Informations confidentielles de la Partie divulgatrice.

« **Contrôle** » désigne, en ce qui concerne toute entité, la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion et les politiques de cette entité, que ce soit par la détention de titres avec droit de vote (ou d'autres droits de propriété), par contrat ou autrement.

« **Loi en matière de la protection des données** » désigne (i) le Règlement général sur la protection des données 2016/679 de l'UE (« **RGPD** ») et les lois ou règlements mettant en œuvre ou complétant le RGPD ; et (ii) toute autre loi, règle, réglementation, directive et exigence gouvernementale internationale, fédérale, étatique, provinciale ou locale en matière de confidentialité ou de protection des données actuellement en vigueur ou qui entrera en vigueur et qui s'applique au traitement des Données à caractère personnel dans le cadre du Contrat.

« **Documentation** » désigne les exigences techniques, les paramètres de performance et les spécifications publiés pour les Produits Altium, ainsi que tout autre document écrit et documentation d'assistance liés aux Produits Altium qu'Altium met à Votre disposition pour la version actuelle des Produits Altium.

« **Pays sous embargo** » a la signification qui lui est donnée à la Section 13.20.1.

« **Commentaires** » a la signification qui lui est donnée à la Section 5.2.

« **Frais** » a la signification qui lui est donnée à la Section 6.1.

« **Droits de licence mondiaux** » désigne le droit d'utiliser les Produits Altium sur plusieurs sites prédéfinis dans le monde entier.

« **Règlement de la CCI** » a la signification qui lui est donnée à la Section 13.9.1.

« **Propriété Intellectuelle** » désigne l'ensemble des brevets, modèles d'utilité, droits d'auteur (y compris les logiciels et le code source), marques commerciales, noms commerciaux, marques de service, habillages commerciaux, secrets d'affaires, masques, schémas de circuits, droits sur les bases de données, droits de dessin & modèle, données techniques, savoir-faire, processus commerciaux et tous les autres droits de propriété, qu'ils soient enregistrés ou non, ainsi que toutes les applications, extensions, renouvellements ou équivalents de ceux-ci, découlant ou applicables en vertu des Lois de toute juridiction ou de tout régime de traité international.

« **Loi** » désigne toute déclaration, tout décret, toute directive, tout texte législatif, toute ordonnance, tout règlement, toute règle ou toute autre restriction contraignante émanant de ou imposée par tout département fédéral, étatique, municipal, local, territorial ou autre département gouvernemental, autorité réglementaire, organe judiciaire ou administratif, qu'il soit national, étranger ou international. Pour éviter toute ambiguïté, la Loi inclut la Loi en matière de la protection des données.

« **Bibliothèques** » désigne les collections de composants logiciels et de données précompilés fournis dans le cadre des Produits Altium.

« **Finalité autorisée** » a la signification qui lui est donnée à la Section 2.1.

« **Données à caractère personnel** » désigne les informations qui identifient, concernent, décrivent, peuvent être associées ou pourraient raisonnablement être liées, directement ou indirectement, à une personne physique, un consommateur ou un ménage particulier.

« **Conditions spécifiques au produit** » a la signification qui lui est donnée à la Section 2.4.

« **Services professionnels** » désigne tout service professionnel qui Vous est fourni par Altium, y compris les services de conseil, de mise en œuvre, de conception, d'ingénierie ou de formation.

« **Droits de licence régionaux** » sont définis dans le Bon de commande correspondant.

« **Durée** » a la signification qui lui est donnée à la Section 9.1.

« **Fournisseur tiers** » a la signification qui lui est donnée à la section 2.11.

« **Service tiers** » a la signification qui lui est donnée à la Section 2.11.

« **Conditions des tiers** » a la signification qui lui est donnée à la Section 2.11.

« **Mise à jour** » désigne tout correctif, solution de contournement, patch, nouvelle version, amélioration, modification ou perfectionnement.

« **Vos Données** » a la signification qui lui est donnée à la Section 7.1.

## ANNEXE 2

### Addendum relatif aux Services professionnels

Le présent addendum relatif aux Services professionnels (« PSA ») s'applique uniquement aux Services professionnels et est soumis aux conditions du Contrat. Le présent PSA ne s'applique pas aux autres Produits Altium ou services Altium. Tous les termes en majuscules utilisés mais non définis dans le présent document ont la signification qui leur est donnée dans le Contrat.

#### 1. Étendue des services.

- 1.1. Cahiers des charges et Services professionnels. Conformément aux conditions du présent PSA, Altium Vous fournira les Services professionnels décrits dans chaque cahier des charges convenu d'un commun accord par les Parties et faisant référence au présent PSA (chacun étant dénommé « **Cahier des charges** » ou « **SOW** »), y compris tout produit, livrable, technologies ou résultats tangibles ou produits finis qui sont produits ou développés par ou avec Altium (y compris ceux créés pour Vous, conjointement ou en collaboration avec Vous) et qui Vous sont fournis comme spécifié dans le Cahier des charges applicable (les « **Livrables** »). De temps à autre, au cours de la Durée, les Parties peuvent, d'un commun accord, identifier des Services professionnels ou des Livrables supplémentaires non couverts par un Cahier des charges existant, et ces Services professionnels et Livrables supplémentaires seront décrits dans un Ordre de modification d'un Cahier des charges existant ou dans un nouveau Cahier des charges. Aucun Cahier des charges ne sera contraignant pour les Parties s'il n'est pas signé par un représentant autorisé de chaque Partie, auquel cas ce Cahier des charges sera intégré et fera partie intégrante du Contrat. Chaque Cahier des charges sera identifié de manière unique par un nom et une date.
- 1.2. Prestation de Services professionnels. Sauf indication contraire dans un Cahier des charges, Altium déterminera la méthode, les détails et les moyens de prestation des Services professionnels.
- 1.3. Ordres de modification. Vous pouvez demander des modifications raisonnablement liées à la portée des Services professionnels ou des Livrables dans le cadre d'un Cahier des charges (une « **Modification** ») en adressant une demande écrite à Altium précisant la Modification souhaitée. Altium a toute latitude pour examiner les Modifications et, si Altium décide de donner suite à la Modification demandée, Altium Vous soumettra une proposition d'Ordre de modification écrit sous la forme prévue dans le cahier des charges applicable (« **Ordre de modification** ») précisant la Modification (y compris toute modification associée aux Frais et au calendrier d'exécution et de livraison des Services professionnels et des Livrables). Les Parties coopéreront de bonne foi pour discuter de la portée et de la nature de l'Ordre de modification proposé, de la disponibilité du personnel, de l'expertise et des ressources d'Altium pour exécuter l'Ordre de modification, et du délai dans lequel l'Ordre de modification sera mis en œuvre. Aucune des Parties n'est tenue de procéder à une Modification tant que celle-ci n'est pas reflétée dans un Ordre de modification convenu d'un commun accord par un représentant autorisé de chaque Partie. Les Ordres de modification signés par les deux Parties sont réputés être intégrés au Contrat. À des fins de clarification, les conversations téléphoniques et les échanges d'e-mails entre les représentants des parties ne constituent pas un ordre de modification et ne constituent pas une documentation officielle de toute modification de la portée des Services professionnels, des Livrables ou d'autres conditions énoncées dans un Cahier des charges.
- 1.4. Vos responsabilités. Vous assumerez Vos responsabilités telles que décrites dans le Contrat, y compris dans le présent PSA et dans chaque Cahier des charges applicable. Altium ne sera pas responsable de tout retard dans l'exécution des Services professionnels ou de toute violation du Contrat ou du Cahier des charges pertinent dans la mesure où le retard ou la violation résulte, ou est attribuable, à un retard ou à un manquement de Votre part dans l'exécution de Vos obligations ou responsabilités.

1.5. **Matériels externes.** Altium n'aura aucune responsabilité en cas de non-conformité des matériels, technologies ou services tiers ou de Vos matériels, technologies ou services non fournis par Altium (collectivement, les « **Matériels externes** »). Par exemple, Vous ne pouvez pas retenir le paiement des Services professionnels ou de tout Livrable en raison de retards ou de lacunes de fournisseurs tiers ou de Matériels externes, même si les Matériels externes sont nécessaires pour Vous permettre d'utiliser les Livrables ou de bénéficier des Services professionnels. La seule obligation d'Altium en ce qui concerne toute lacune ou tout défaut des Matériels externes est de Vous signaler rapidement tout problème pertinent et important dont Altium a connaissance. Vous devrez alors prendre les dispositions nécessaires pour corriger ou remplacer les Matériels externes par des matériels conformes provenant d'une autre source, sauf accord contraire dans un Ordre de modification. Altium n'enquêtera, ne validera, ne corrigera ou ne remplacera les Matériels externes que si les Parties ont convenu, d'un commun accord, de frais supplémentaires pour la prestation de ces services supplémentaires par Altium dans un Ordre de modification ou un Cahier des charges. Vous accordez, par la présente, à Altium et à ses Affiliés une licence non exclusive, non transférable et libre de droits pour utiliser les Matériels externes dans la mesure nécessaire à la prestation des Services professionnels par Altium.

## 2. Propriété intellectuelle.

- 2.1. **Propriété.** Sauf indication contraire dans le Contrat ou le présent PSA, tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Services professionnels et aux Livrables, ainsi que tous les droits de Propriété Intellectuelle qui y sont incorporés, y compris les techniques, les connaissances ou les processus des Services professionnels ou des Livrables (qu'ils aient été développés pour Vous ou non), sont la propriété exclusive d'Altium, et dans la mesure où Vous acquérez de tels droits, titres ou intérêts, Vous cédez, par les présentes, à Altium tous ces droits, titres et intérêts. Lorsque cette cession n'est pas autorisée ou exécutoire en vertu des Lois applicables, Vous accordez, par les présentes, à Altium une licence exclusive, perpétuelle, irrévocable, mondiale, libre de droits et transférable (avec le droit de sous-licencier) pour utiliser, reproduire, distribuer, modifier et commercialiser ces droits, titres et intérêts à toutes fins.
- 2.2. **Licence.** Après paiement de toutes les sommes dues au titre du Cahier des charges en vertu duquel les Livrables doivent être produits et livrés à Vous, sous réserve de Votre respect du Contrat, Vous bénéficiez d'une licence non exclusive, non transférable et libre de droits pendant toute la durée de Votre licence ou de Votre abonnement au Produit Altium pour lequel les Services professionnels Vous sont fournis, afin d'utiliser les Livrables qui Vous sont fournis par Altium à des fins commerciales internes et d'utiliser le Produit Altium concerné de toute autre manière autorisée par le Contrat.
- 2.3. **Travaux personnalisés.** De temps à autre, dans le cadre des Services professionnels, Altium peut être engagée pour développer certains Livrables spécifiques à Vos spécifications ou exigences et qui sont désignés comme « **Travaux personnalisés** » dans le Cahier des charges concerné (« **Travaux personnalisés** »). Les « **Travaux personnalisés** » n'incluent pas les outils d'application générale ni les idées, concepts, savoir-faire, méthodes, techniques ou compétences développés, acquis ou appris par Altium, ni aucune Propriété Intellectuelle qui y est contenue, ni aucune Propriété Intellectuelle existant à la date d'entrée en vigueur du Cahier des charges applicable ou découlant autrement des Services professionnels (y compris les Produits Altium), qui seront considérés comme faisant partie de la licence accordée en vertu de la Section 2.2 ci-dessus s'ils sont mis à Votre disposition dans le cadre des Services professionnels. Si des Travaux personnalisés sont prévus dans un Cahier des charges, l'un des modèles de propriété suivants s'appliquera à ces Travaux personnalisés, comme spécifiquement indiqué dans le Cahier des charges. Si aucun modèle n'a été désigné dans le Cahier des charges, le modèle « **Licence Perpétuelle** » s'appliquera.
- Modèle de propriété du client.** Après paiement intégral des frais que Vous devez payer pour les Services professionnels et les Travaux personnalisés, les Travaux personnalisés applicables Vous appartiendront et Altium Vous cédera ces Travaux personnalisés, sous réserve que Vous accordiez à Altium et à ses Affiliés une licence non exclusive et libre de droits pendant la durée du Cahier des charges applicable pour utiliser les Travaux personnalisés nécessaires à l'exécution des Services professionnels et autres obligations envers Vous.
  - Modèle de licence perpétuelle.** Les Travaux personnalisés applicables seront la propriété exclusive d'Altium, sous réserve qu'Altium Vous accorde, après paiement de toutes les sommes dues pour les Services professionnels et les Travaux personnalisés, une licence perpétuelle, non exclusive, non transférable et libre de droits pour utiliser ces Travaux personnalisés.

- c. Résidus. Nonobstant toute disposition contraire dans le présent PSA, Altium et ses Affiliés seront libres d'utiliser leurs connaissances générales, leurs compétences et leur expérience, ainsi que toutes les idées, concepts, savoir-faire, méthodologies et techniques qu'ils acquièrent ou utilisent dans le cadre de la fourniture des Services professionnels à toutes fins. En aucun cas, Altium ou ses Affiliés ne seront empêchés de développer pour eux-mêmes ou pour d'autres des éléments concurrents des Livrables, quelle soit leur similitude avec les Livrables.

### 3. Frais.

- 3.1 Facturation et paiement Vous paierez à Altium les Frais indiqués dans chaque Cahier des charges conformément aux conditions du Contrat, y compris en ce qui concerne les taxes.
- 3.2 Dépenses. Sauf indication contraire dans le Cahier des charges, Vous rembourserez à Altium les dépenses réelles et raisonnables engagées directement dans le cadre des Services professionnels, à condition toutefois que Vous remboursiez à Altium les frais de déplacement au coût majoré de 20 %. Altium Vous facturera séparément les dépenses et les frais de déplacement.

### 4. Droits de résiliation supplémentaires.

- 4.1 Résiliation pour convenance. Outre les droits de résiliation des parties énoncés à la Section 9 du MSA, chaque partie peut résilier tout Cahier des charges moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours.
- 4.2 Effet de la résiliation. Outre les effets de la résiliation ou de l'expiration prévus dans le Contrat, à la résiliation ou à l'expiration de tout Cahier des charges, Altium cessera immédiatement de fournir les Services professionnels concernés. La résiliation d'un Cahier des charges n'affectera pas Votre obligation de payer à Altium les Frais dus pour les Services professionnels fournis avant la résiliation. Dans les sept jours suivant la réception par Altium de Votre paiement des Frais correspondants au titre du Cahier des charges applicable, Altium Vous livrera tous les Livrables alors en cours dans le cadre de ce Cahier des charges.
- 4.3 Survie. Les dispositions des Sections 2, 3, 4.2, 4.3 et 6 du présent PSA survivront à l'expiration ou à la résiliation du Contrat ou de tout Cahier des charges.

### 5. Garanties supplémentaires. Les déclarations et garanties suivantes s'ajoutent à la Section 10 du MSA et y sont soumises.

- 5.1. Garanties. Chaque partie déclare et garantit qu'elle a le droit d'exécuter et de remplir ses obligations en vertu du présent PSA. Altium Vous déclare et garantit qu'elle fournira les Services professionnels avec le soin et la compétence commercialement raisonnables et conformément à la description figurant dans le Cahier des charges applicable. Vous déclarez et garantissez à Altium que (A) Vous êtes le propriétaire légal ou le titulaire de la licence de tout Matériel externe fourni à Altium pour l'exécution des Services professionnels et (B) Vous avez le droit d'autoriser Altium à accéder à ce Matériel externe ou à l'utiliser.

### 6. Indemnisation.

#### 6.1. Par Altium.

- a. Indemnisation Altium Vous défendra, ainsi que Vos dirigeants, administrateurs et employés (« **Parties indemnisées** ») contre toute réclamation d'un tiers selon laquelle les Services professionnels ou tout Livrable (fourni par Altium) enfreignent ou détournent directement les droits de Propriété Intellectuelle d'un tiers (une « **Réclamation** »), à condition que (i) Votre utilisation des Services professionnels et des Livrables soit conforme au Contrat et (ii) Vous fournissiez à Altium un avis écrit rapide de toutes les allégations relatives à une telle Réclamation. Altium Vous indemnisera pour tous les dommages-intérêts finalement accordés à Votre encontre (ou le montant de tout règlement conclu par Altium) en rapport avec toute Réclamation.

- b. Résolution des réclamations. En cas de Réclamation ou si Altium estime qu'une Réclamation est probable, Altium peut, à sa discrétion et sans frais pour Vous, et en plus des obligations d'Altium prévues à la Section 7.1(a), (1) obtenir pour Vous, par licence ou autre, la libération de la Réclamation, le droit de continuer à utiliser les Services professionnels ou les Livrables conformément au présent PSA, (2) Vous fournir une version de remplacement, fonctionnellement équivalente et non contrefaisante, du Service professionnel ou du Livrable, ou (3) modifier le Service professionnel ou le Livrable afin de le rendre non contrefaisant et fonctionnellement équivalent à tous égards importants. Si, malgré l'exercice d'efforts rapides et commercialement raisonnables (dans le contexte des revenus conservés par Altium en vertu de tout Cahier des charges), Altium n'est pas en mesure de réaliser l'une des options (1), (2) ou (3) ci-dessus, Altium peut alors résilier tout Cahier des charges en Vous adressant un préavis écrit d'au moins 30 jours.

c. Limitations et restrictions. Nonobstant la Section 6.1(a), Altium n'aura aucune obligation de Vous défendre ou de Vous indemniser, Vous ou toute Partie indemnisée, pour toute Réclamation dans la mesure où celle-ci découle ou résulte: (1) de Vos instructions, spécifications ou exigences, ou toute autre spécification ou norme adoptée par l'industrie, y compris toute norme industrielle de facto, que cette spécification ou norme ait été officiellement publiée, adoptée ou promulguée par un organisme de normalisation reconnu ou un consortium industriel (« **Spécifications** ») ou la conformité d'Altium à ces **Spécifications**; (2) des Matériels externes; (3) de Votre utilisation des Services professionnels ou des Livrables en combinaison avec tout produit ou service qui ne Vous a pas été fourni par Altium ou avec lequel ils n'étaient pas destinés à être combinés; (4) de la modification ou l'ajout (ou la tentative de modification ou d'ajout) de tout Service professionnel ou Livrable par toute personne autre qu'Altium ou agissant pour le compte d'Altium, ou l'utilisation d'une telle modification ou d'un tel ajout à tout Service professionnel ou Livrable; (5) des modifications ou ajouts apportés aux Services professionnels ou aux Livrables par Altium ou tout tiers à Votre demande ou aux **Spécifications**; (6) de l'utilisation des Services professionnels ou des Livrables autrement que conformément aux spécifications applicables ou aux droits accordés en vertu du présent PSA; (7) de Votre utilisation de tout Service tiers, y compris toute violation des Conditions d'utilisation d'un tiers; (8) de Vos Données, ou (9) de Votre négligence grave, faute intentionnelle ou fraude. Vous prendrez des mesures raisonnables pour atténuer les dommages pour lesquels Altium est tenue de Vous indemniser ou d'indemniser toute Partie indemnisée.

- 6.2. Par Vous. Vous défendrez les Indemnataires d'Altium contre toute réclamation de tiers résultant de tout Matériel externe fourni par Vous ou de l'utilisation de celui-ci par Altium. Vous indemnisez les Indemnataires d'Altium pour tous les dommages-intérêts accordés à leur encontre (ou le montant de tout règlement conclu par un Indemnitaire d'Altium) en rapport avec ces réclamations.
- 6.3. Procédure. Toutes les réclamations faites par une Partie en vertu de la présente Section 6 doivent être faites conformément à la Section 11.3 du MSA. Les dispositions de la présente Section 6 énoncent la responsabilité unique, exclusive et entière des Parties envers l'autre Partie et constituent le seul recours de l'autre Partie en ce qui concerne les réclamations de tiers couvertes.